



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-27 juin 2025

Distribution: générale	Point 8 de l'ordre du jour
Date: 4 avril 2025	WFP/EB.A/2025/8-A/2/DRAFT
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – Éthiopie (2025-2030)

Durée	1 ^{er} juillet 2025-30 juin 2030
Coût total pour le PAM	3 365 502 265 dollars É.-U.
Cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats (1-4) ¹	3

Résumé

Malgré une croissance économique annuelle exceptionnelle de 10 pour cent en moyenne entre 2004 et 2019 et des progrès considérables en matière de développement, l'ambition de l'Éthiopie de devenir un "phare de prospérité en Afrique" à l'horizon 2030, comme le prévoit son plan de développement décennal (2021-2030), se heurte aujourd'hui aux crises mondiales et régionales, aux conflits internes, aux chocs économiques et météorologiques et à une pauvreté croissante. Ces obstacles, auxquels s'ajoutent des problèmes structurels qui freinent la croissance économique depuis 2019, éloignent l'espoir d'un changement en profondeur et aggravent une insécurité alimentaire déjà élevée.

¹ Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats est un système de mesure des résultats qui comprend un suivi des programmes ainsi qu'un suivi financier et offre une méthode fondée sur les résultats pour l'élaboration de programmes axés sur l'être humain.

Coordonnateurs responsables:

M. L. Bukera
Directeur régional
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est
courriel: laurent.bukera@wfp.org

M. Z. Milisic
Directeur de pays
courriel: zlatan.milisic@wfp.org

Face à ces problèmes multidimensionnels, le PAM entend intégrer, superposer et échelonner ses interventions et se concentrer sur les domaines susceptibles d'avoir le plus fort impact. Ses initiatives multisectorielles viseront à répondre aux besoins urgents en améliorant l'accès à la nourriture et en augmentant les disponibilités alimentaires, tout en renforçant la résilience et en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment par un appui en faveur de systèmes alimentaires résilients. Par la recherche de synergies parmi les acteurs et entre les lieux, les secteurs et les systèmes, le PAM complètera les stratégies du Gouvernement et les initiatives des partenaires de façon à mettre en œuvre des programmes innovants qui tiennent compte des risques afin de "changer la vie pour sauver des vies".

À partir des analyses exposées dans le plan stratégique du pays (2020-2025), des évaluations pertinentes et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2025) pour l'Éthiopie, le présent plan sur cinq ans suit une approche systémique visant à venir à bout de la faim et s'appuie sur les atouts spécifiques du PAM en vue d'obtenir cinq effets directs intégrés:

- Les personnes touchées par une crise souffrant le plus de l'insécurité alimentaire, y compris les réfugiés, qui vivent dans les zones ciblées d'Éthiopie ont un accès immédiat et équitable à une alimentation sûre, suffisante et nutritive, avant, pendant et après les chocs.
- D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle vivant dans les zones ciblées tirent parti du renforcement de leur capital humain, favorisé par une alimentation plus saine ainsi que par des systèmes de santé et d'éducation plus efficaces, ce qui leur permet de réaliser tout leur potentiel.
- D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire vivant dans des zones à risque disposent de moyens d'existence renforcés et adoptent une alimentation plus saine, grâce à des systèmes alimentaires résilients qui leur permettent de résister à de multiples chocs et facteurs de perturbation.
- D'ici à 2030, les institutions gouvernementales et les parties prenantes disposent de capacités renforcées dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la gestion des risques, de la protection sociale et des systèmes alimentaires, ce qui facilite la mise en œuvre d'interventions efficaces en cas de choc.
- Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en Éthiopie ont accès à des services qui leur permettent de mieux porter assistance aux communautés à risque et touchées par une crise et de subvenir plus efficacement à leurs besoins tout au long de l'année.

Le présent plan stratégique de pays tient compte des priorités transversales, notamment la nutrition, la protection, l'obligation de rendre compte et la durabilité environnementale, tout en promouvant l'égalité, en particulier des femmes et des personnes handicapées, en se conformant aux principes humanitaires, en respectant les droits humains et en appliquant le principe consistant à "ne pas nuire". Il donne la priorité aux populations marginalisées et à risque et vise à faire face aux chocs et aux vulnérabilités multiples dans le cadre de programmes de qualité définissant clairement les chaînes de responsabilité.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour l'Éthiopie (2025-2030) (WFP/EB.A/2025/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 3 365 502 265 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. L'Éthiopie, dont la population compte 129,7 millions d'habitants², est un pays à faible revenu et à déficit vivrier³ parmi les plus pauvres au monde; il se classe au 176^e rang sur 193 pays selon l'indice de développement humain 2022⁴ et au 102^e rang sur 127 selon l'indice de la faim dans le monde 2024⁵. Malgré une croissance exceptionnelle du produit intérieur brut (PIB), de 10 pour cent par an en moyenne entre 2004 et 2019, on estime que 69 pour cent de la population vivait en situation de pauvreté multidimensionnelle en 2021⁶.
2. Depuis 2018, les effets conjugués de chocs tels que les sécheresses, les inondations, les invasions de criquets pèlerins, les conflits et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 ont eu de fortes répercussions sur les ménages éthiopiens, et ont ainsi ralenti la croissance économique, accru la pauvreté et mis à rude épreuve les services publics⁷. L'inflation s'est élevée en moyenne à 25 pour cent par an, culminant à 34 pour cent en 2022⁸, alimentée par les ruptures d'approvisionnement, la flambée des prix mondiaux, la dépréciation de la monnaie et l'inefficacité des politiques monétaires et budgétaires. L'adoption par l'Éthiopie d'un taux de change flottant à la mi-2024 a conduit à l'activation d'un mécanisme élargi de financement assuré par le Fonds monétaire international pour un montant de 3,4 milliards de dollars, avec un premier décaissement de 1 milliard de dollars, et à une contribution annoncée de la Banque mondiale à hauteur de 16,6 milliards de dollars sur trois ans.
3. La polarisation ethnique et les conflits persistants fragilisent la vie politique, la paix et la stabilité en Éthiopie. Les différends historiques (conflits territoriaux, disparités socioéconomiques et clivages politiques) sont exacerbés par la fragilité des institutions, la course aux ressources et la corruption⁹. Le conflit qui a sévi dans le nord de l'Éthiopie de 2020 à 2022, la recrudescence des hostilités dans la région d'Amhara depuis la mi-2023, la poursuite des hostilités en Oromia et les combats sporadiques ailleurs ont déchiré le tissu socioéconomique du pays, détruit les infrastructures, aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition et entraîné de nouveaux bouleversements économiques.
4. Les conflits, les aléas naturels et les difficultés économiques ont entraîné des déplacements prolongés entre 2008 et 2023. En 2024, 21,4 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance humanitaire sous une forme ou une autre, parmi lesquelles 4,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui représente une importante réduction par rapport aux années précédentes¹⁰.

² Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). [Population mondiale – Éthiopie](#).

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). [Liste des pays à faible revenu et à déficit vivrier](#).

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (en anglais uniquement).

⁵ Concern Worldwide, Welthungerhilfe et l'Institute for International Law of Peace and Armed Conflict. [Page Web sur l'indice de la faim dans le monde – Éthiopie](#) (en anglais uniquement).

⁶ PNUD. 2024. [Quarterly Economic Profile: Ethiopia](#).

⁷ Concern Worldwide, Welthungerhilfe et l'Institute for International Law of Peace and Armed Conflict. [Page Web sur l'indice de la faim dans le monde – Éthiopie](#) (en anglais uniquement).

⁸ Banque mondiale. Page Web des données ouvertes: [Inflation, prix à la consommation \(% annuel\) – Éthiopie](#).

⁹ Organismes des Nations Unies en Éthiopie. 2024. Analyse commune de pays: Éthiopie.

¹⁰ Selon la dernière évaluation des personnes déplacées à l'intérieur du pays réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations et approuvée par la commission éthiopienne de gestion des risques de catastrophe, en mai 2024, 69 pour cent des personnes déplacées à l'intérieur du pays l'étaient en raison du conflit, 16 pour cent du fait de la sécheresse et les autres en raison d'autres événements climatiques tels que les inondations.

5. L'Éthiopie accueille un million de réfugiés, soit la deuxième plus grande population de réfugiés en Afrique¹¹. Si la politique de porte ouverte du pays attire de nouveaux arrivants en période d'instabilité régionale, l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux reste problématique.
6. Classée 125^e sur 165 pays selon l'indice d'inégalité de genre¹², l'Éthiopie rencontre des obstacles importants. Certaines croyances et traditions socioculturelles largement répandues conditionnent notamment le rôle des femmes, des hommes, des filles et des garçons et sont souvent à l'origine de comportements discriminatoires, avec pour conséquence des taux de violence, d'analphabétisme et de disparité économique plus élevés, en particulier parmi les femmes et les filles. À l'âge de 18 ans, 40 pour cent des filles sont mariées et 20 pour cent sont déjà mères¹³.
7. En Éthiopie, les personnes handicapées font face à d'importants obstacles en matière d'éducation, d'emploi et d'aide humanitaire, en particulier les femmes et les filles, qui connaissent également un taux de fréquentation scolaire plus faible et doivent assumer une lourde charge de travail domestique. L'accès limité à l'éducation¹⁴ restreint les futures possibilités d'emploi, la situation étant encore aggravée par l'inaccessibilité des lieux de travail, les coûts de transport élevés et la stigmatisation sociale. Il en résulte qu'environ 95 pour cent des personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté¹⁵.
8. Sachant que 80 à 85 pour cent de la population dépend de l'agriculture pluviale et du pastoralisme pour sa subsistance, l'Éthiopie est très vulnérable face à la variabilité du climat. La capacité d'adaptation limitée et la fréquence des sécheresses et des inondations sont une menace pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Les vagues de sécheresse successives qui ont frappé les régions pastorales du Sud de la fin 2020 à la fin 2022, puis le nord de l'Éthiopie début 2024, ont durement touché ces régions déjà arides, qui couvrent les deux tiers de la superficie du pays¹⁶.
9. Les enfants de moins de 15 ans représentent 40 pour cent de la population, mais seuls 58 pour cent d'entre eux terminent l'école primaire, ce qui signifie que 8,8 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire ne vont pas à l'école. Le taux de poursuite des études, déjà faible, continue de baisser en raison des conflits et des chocs climatiques, ce qui aggrave la malnutrition, elle-même causée par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, une mauvaise alimentation, les inégalités socioéconomiques, le manque d'installations nécessaires à l'assainissement et à l'hygiène, et une forte charge de morbidité. Environ 39 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, 22 pour cent d'une insuffisance pondérale et 11 pour cent d'émaciation. La prévalence de l'anémie dépasse les seuils d'urgence fixés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Malgré les efforts entrepris pour améliorer les services de santé et d'éducation, les disparités dans l'accès à ces services entre les zones rurales et urbaines et entre les niveaux de revenus persistent. Les enfants nés aujourd'hui auront, à l'âge adulte, une productivité inférieure de 62 pour cent à celle qu'ils auraient dû avoir s'ils avaient eu pleinement accès à ces services¹⁷.

¹¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). [Page du portail des données opérationnelles relative à l'Éthiopie](#) (en anglais uniquement).

¹² PNUD. 2022. [Indice d'inégalité de genre – Éthiopie](#) (en anglais uniquement).

¹³ FNUAP. [Tableau de bord des adolescents et des jeunes – Éthiopie](#).

¹⁴ On estime que seuls 5 pour cent des enfants handicapés en âge d'être scolarisés vont à l'école.

¹⁵ Ministère du travail et des affaires sociales. 2012. [National Plan of Action of Persons with Disabilities \(2012-2021\)](#).

¹⁶ Banque mondiale. 2024. [Ethiopia: Country Climate and Development Report](#).

¹⁷ Banque mondiale. 2020. [Ethiopia: Human Capital Index 2020](#).

1.2 Progrès accomplis en matière de développement

10. Malgré des résultats notables, mis en évidence dans l'examen national volontaire 2022 de l'Éthiopie¹⁸, les récents chocs ont ralenti, voire inversé, les progrès, comme le montre l'augmentation du taux national de pauvreté qui a atteint 23 pour cent en 2022.
11. L'Éthiopie rencontre des problèmes persistants liés aux ressources et à ses capacités institutionnelles. Entre 2020 et 2022, les recettes du pays au titre de l'aide publique au développement ont chuté pour passer de 5,3 milliards de dollars à 2,6 milliards de dollars, accentuant ainsi la pression sur les services publics et les ressources budgétaires. Les investissements publics dans les services sociaux ont baissé de 20 pour cent en valeur réelle entre 2017/2018 et 2022/2023¹⁹.

1.3 Progrès vers l'élimination de la faim

12. *Accès à l'alimentation.* Plus de 58 pour cent de la population éthiopienne se trouve en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, et seul un ménage sur quatre a accès à une alimentation nutritive. Les femmes, les enfants, les populations rurales et les personnes déplacées de force sont touchés de manière disproportionnée²⁰. Les besoins humanitaires liés à la sécurité alimentaire ont explosé, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë ayant bondi de 8 millions en 2019 à un pic de 22,6 millions en 2022, avant de redescendre à 15,8 millions en 2024. Ce bond important, en particulier entre 2020 et 2022, s'explique par le conflit dans le Nord et les vagues de sécheresse consécutives dans les zones pastorales du Sud. En 2024, quatre régions comptaient près de 90 pour cent de la population nécessitant une aide alimentaire humanitaire, à savoir l'Amhara (26 pour cent), le Tigré (25 pour cent), l'Oromia (19 pour cent) et la région Somali (17 pour cent). Si le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance a diminué à la suite de l'accord de paix et de pluies plus abondantes, il reste élevé en raison de la lenteur du rétablissement des moyens d'existence, du prix élevé des denrées alimentaires, de l'inflation et des hostilités régionales en cours. Le coût de la lutte contre l'insécurité alimentaire est passé de 593,4 millions de dollars en 2020 à 2,16 milliards de dollars en 2023, mais il a connu une baisse en 2024, tendance qui devrait se poursuivre en 2025.
13. *Élimination de la malnutrition.* Au cours des deux dernières décennies, la prévalence du retard de croissance chez les enfants a baissé de 57,4 pour cent à 36,8 pour cent, celle de l'émaciation de 12,4 pour cent à 7 pour cent et celle de l'insuffisance pondérale de 41,8 pour cent à 21,3 pour cent, grâce à la croissance économique, à des dépenses publiques ciblées et au renforcement des systèmes sanitaires et agricoles²¹. Cependant, les récents chocs ont inversé cette tendance, les dernières données montrant que la malnutrition est à l'origine de 28 pour cent des décès d'enfants de moins de 5 ans, ce qui éloigne le pays des objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé²². Six des quinze enquêtes de suivi et d'évaluation normalisées des phases de secours et de transition menées entre juin et novembre 2024 montrent que les taux de malnutrition aiguë globale sont supérieurs à 15 pour cent dans certaines régions, ce qui correspond à des niveaux très élevés, voire critiques, de malnutrition aiguë selon la classification de l'OMS, les districts des régions Somali, Tigré et Afar enregistrant les taux les plus hauts.

¹⁸ Ministère de la planification et du développement. 2022. *Ethiopia Voluntary National Review 2022*.

¹⁹ Organismes des Nations Unies en Éthiopie. 2024. Analyse commune de pays: Éthiopie.

²⁰ Agence des États-Unis pour le développement international. [Ethiopia overview: nutrition](#) (page Web consultée le 23 novembre 2024; site mis hors service depuis).

²¹ Ibid.

²² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). [For every child, nutrition!](#) (page Web en anglais uniquement, consultée le 24 novembre 2024).

14. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Malgré les progrès réalisés dans le cadre des politiques et programmes agricoles en faveur de la modernisation, les 21,4 millions de petits exploitants éthiopiens, qui contribuent à 95 pour cent de la production agricole²³ et à 85 pour cent de l'emploi total²⁴, ont un accès insuffisant à la terre, au financement, aux services de vulgarisation, à la mécanisation, ainsi qu'aux semences et aux technologies facilitant l'adaptation aux changements climatiques. Les pertes après récolte pèsent lourdement sur l'économie et la sécurité alimentaire de l'Éthiopie, qui perd chaque année 1,2 milliard de dollars sur ses principales cultures vivrières et commerciales, soit l'équivalent de 10 pour cent du budget annuel moyen du pays entre 2018 et 2022²⁵.
15. *Systèmes alimentaires durables.* Les progrès accomplis en matière de production alimentaire durable et de pratiques agricoles résilientes sont recensés dans l'examen national volontaire 2022, mais les chocs récents ont défait les acquis du développement. L'Éthiopie a une productivité agricole qui reste nettement inférieure à celle de pays comparables, ce qui nuit à sa compétitivité sur le marché intérieur et à son potentiel d'exportation, en particulier dans le domaine de la production céréalière²⁶.
16. *Renforcement des capacités.* Les indicateurs de développement social concernant l'Éthiopie montrent que le pays reste confronté à des difficultés majeures, notamment en ce qui concerne la prestation de services de base dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que de la protection sociale. L'insuffisance des capacités institutionnelles et l'irrégularité des prestations de services creusent les inégalités, sapent la confiance de la population et affectent de manière disproportionnée les personnes vulnérables en milieu rural et dans les zones touchées par un conflit²⁷.
17. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Ces partenariats sont essentiels au développement de l'Éthiopie. Toutefois, les pénuries de devises et la corruption limitent la création d'emplois durables et le développement du secteur privé, la société civile peine à gagner en visibilité et à trouver des financements, et les partenaires internationaux du développement appellent à une meilleure coordination des donateurs sous l'égide du Gouvernement ainsi qu'à un meilleur partage des données. Les médias et les universités doivent être davantage soutenus pour améliorer la transparence et favoriser l'innovation.

²³ Fonds international de développement agricole. 2023. *République fédérale démocratique d'Éthiopie – Programme d'options stratégiques pour le pays (2024-2030)*.

²⁴ The Global Economy. [Page Web sur l'indice de la production vivrière en Éthiopie](#) (page Web en anglais uniquement et consultée le 22 octobre 2024).

²⁵ T.F. Teferra. 2022. *The cost of postharvest losses in Ethiopia: economic and food security implications*. *IDS Bulletin*, volume 8, n° 3.

²⁶ The Global Economy. [Page Web sur l'indice de la production vivrière en Éthiopie](#) (page Web en anglais uniquement et consultée le 22 octobre 2024).

²⁷ Ibid.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

18. *D'importantes lacunes persistent dans le système de protection sociale éthiopien.* Le programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives (PFSAP) mené en Éthiopie, deuxième plus grand filet de sécurité en Afrique, qui vise à lutter contre l'insécurité alimentaire chronique et à faire face aux chocs, dépend fortement des financements des donateurs depuis 20 ans. Le manque de ressources a limité la portée du programme et le montant des transferts, tandis que le manque de cohérence avec les stratégies de réduction de la pauvreté, la fragmentation des interventions et la mauvaise coordination exposent toujours de nombreuses personnes à la faim. Le Gouvernement a alloué des fonds supplémentaires importants au PFSAP pour l'exercice 2024-2025, répondant ainsi aux préoccupations antérieures concernant son sous-financement et offrant la possibilité d'améliorer la coordination et l'efficacité de la prochaine phase du programme, qui coïncide avec la période de mise en œuvre du présent plan stratégique de pays (PSP).
19. *Le système alimentaire de l'Éthiopie peine à assurer la sécurité alimentaire,* une alimentation saine ou la transformation économique dont a besoin une population qui croît rapidement. Bien qu'il contribue à plus d'un tiers du PIB, le secteur agricole pâtit du bas niveau de la productivité, de l'insuffisance de la capacité des infrastructures et des capacités de transformation, d'investissements limités du secteur privé, de faibles taux d'adoption des nouvelles technologies, de la fragmentation des marchés, de la dégradation de l'environnement et de son exposition aux chocs récurrents. En outre, malgré leur contribution significative à l'agriculture, les femmes rencontrent toujours des obstacles pour accéder aux actifs productifs tels que la terre, les services de vulgarisation agricole et les intrants, les services financiers et la technologie, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur productivité et leurs moyens d'existence.
20. *Les chocs fréquents, les vulnérabilités structurelles et les multiples facteurs de perturbation* accentuent l'insécurité alimentaire et la malnutrition, érodent la résilience et aggravent la faim et la pauvreté chroniques, tout en freinant le développement du capital humain et en accroissant les risques en matière de protection.
21. *Les chocs liés aux conditions météorologiques* pourraient réduire le PIB de l'Éthiopie de 10 pour cent d'ici à 2045, principalement en raison des pertes agricoles liées à la sécheresse, elles-mêmes amplifiées par la faiblesse des systèmes d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe, ainsi que par l'insuffisance des données, des capacités et des financements en faveur de l'action climatique.
22. *Les conflits et la violence intercommunautaire* provoquent des déplacements de population, détruisent les infrastructures et perturbent les services, les systèmes et les marchés essentiels, exposant ainsi les communautés et les individus à des risques accrus. Les difficultés d'accès accentuent les vulnérabilités et mettent en péril la sécurité des groupes de population les plus à risque.
23. *Face à l'augmentation des besoins humanitaires, à laquelle s'ajoute la pénurie de ressources,* le PAM est contraint d'appliquer des critères de ciblage rigoureux pour fournir en priorité une aide vitale aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguës, aussi les progrès accomplis vers la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition sont-ils plus modestes et plus lents.
24. *Les inégalités omniprésentes* accroissent la vulnérabilité des femmes dans tous les aspects de la sécurité alimentaire, de sorte qu'elles ont plus de mal à faire face aux chocs et à s'en relever. Les femmes vivant en milieu rural se heurtent à d'autres obstacles structurels et économiques, comme l'accès limité aux ressources productives, qui accentuent leur perte d'autonomie.

25. Malgré des politiques progressistes, dont le cadre d'action global en faveur des réfugiés, la plupart de ces derniers vivent encore dans des camps, dépendent de l'aide humanitaire et rencontrent des difficultés pour trouver un emploi ou accéder à l'éducation. D'importants obstacles se dressent sur la voie de l'autonomie et de la participation sociale, en dépit des efforts déployés en ce sens²⁸.
26. Le système logistique de l'Éthiopie souffre de l'inefficacité de la planification et de la coordination, de l'insuffisance des infrastructures et de l'inadéquation du parc de véhicules. Aujourd'hui, les barrières commerciales et les difficultés réglementaires perturbent en outre les chaînes d'approvisionnement et limitent l'accès aux marchés, ce qui nuit à la compétitivité commerciale du pays et se répercute sur les moyens d'existence et l'économie²⁹.
27. *L'absence de données ventilées à jour, qui résulte de la fragmentation des systèmes numériques, de l'insuffisance des infrastructures numériques et de l'inefficacité du traitement des données, nuit à l'efficacité des programmes dans tous les secteurs. La mauvaise qualité des données, le caractère obsolète des systèmes et les retards dans la réalisation des enquêtes nationales compromettent les initiatives en matière d'éducation et de santé, et entravent la planification politique et budgétaire. Le manque de données et les lacunes dans l'établissement des profils de risque de catastrophe rendent difficile de planifier des actions locales en matière de résilience. Les programmes de protection sociale pâtissent de l'inexactitude du ciblage en raison de l'utilisation des procédures papier décentralisées, d'un système national de gestion des identités peu développé, de l'absence d'un registre social centralisé et de l'inefficacité des systèmes de paiement numériques.*

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

28. Dans le cadre du présent PSP, le PAM mettra en œuvre les principales recommandations issues de l'évaluation indépendante du PSP établi pour 2020-2025, tout en maintenant son indépendance opérationnelle et en respectant les principes humanitaires. Le PSP adoptera une planification tenant compte des risques et fondée sur des scénarios; mettra la stratégie du PAM en adéquation avec des prévisions de financement réalistes et diversifiées; préservera la séparation des rôles dans les programmes d'intervention face à une crise, tout en aidant les pouvoirs publics à renforcer les systèmes nationaux; améliorera la communication des résultats, en particulier au regard des effets directs transversaux; fera converger les initiatives en faveur de la résilience et les opérations de secours; et renforcera les programmes fondés sur les transferts de type monétaire en s'appuyant sur des analyses de faisabilité et de rapport coût-efficacité.
29. D'après l'évaluation du PSP, le PAM a correctement cerné les risques lors de la crise de 2021-2022 dans le nord de l'Éthiopie, mais il a sous-estimé l'ampleur de cette crise et proposé des mesures d'atténuation insuffisantes. Néanmoins, le PAM a su faire preuve d'agilité et d'adaptabilité dans ses interventions, en modifiant sa stratégie, en triplant le nombre de ses bénéficiaires pour venir en aide à 6,3 millions de personnes et en élargissant ses opérations de secours à de nouvelles régions.

²⁸ Banque mondiale. 2024. *Expanding development approaches to refugees and their hosts in Ethiopia*.

²⁹ F.M. Debela. 2013. *Logistics practices in Ethiopia*.

30. Cependant, à la suite d'allégations de détournement de l'aide en juin 2023, le PAM et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont suspendu pendant cinq mois les opérations de secours et d'assistance aux réfugiés. Les évaluateurs ont conclu que, du fait de son étroit partenariat opérationnel avec les pouvoirs publics, qui étaient chargés du ciblage et de l'enregistrement des bénéficiaires ainsi que de la distribution de l'aide d'urgence, le PAM risquait de manquer aux principes d'indépendance opérationnelle, d'impartialité et d'humanité, faute de garanties suffisantes que l'assistance fournie par lui parvenait aux personnes les plus démunies, sans discrimination.
31. En mettant en œuvre une série de mesures rigoureuses dans le cadre du projet relatif aux assurances à donner en Éthiopie, le PAM a repris ses distributions de vivres indispensables aux réfugiés en octobre 2023, puis progressivement ses opérations de secours en décembre. Les mesures adoptées ont notamment consisté à développer les partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales et à revoir les systèmes et procédures de ciblage, de gestion de l'identité des bénéficiaires, de suivi, de distribution et de contrôle, ainsi qu'à redéfinir et à clarifier le rôle des pouvoirs publics dans l'accompagnement, la coordination, la mobilisation et la sécurisation des opérations d'aide humanitaire.
32. En tant que tiers chargé de la mise en œuvre du volet du PFSAP relatif à la réactivité face aux chocs dans le Tigré, le PAM a modernisé les dispositifs d'acheminement de l'assistance, atténué les risques et fait en sorte que l'assistance parvienne aux bénéficiaires auxquels elle est destinée. L'adoption d'un nouveau ciblage fondé sur la vulnérabilité et l'amélioration des mécanismes communautaires de remontée de l'information et d'intervention ont contribué à rétablir la confiance que la communauté internationale accorde au PAM et révélé leur potentiel d'intégration dans les systèmes nationaux. La gestion de l'identité numérique a permis de suivre en temps quasi réel les bénéficiaires et les ressources, depuis l'enregistrement des bénéficiaires jusqu'à la distribution de l'assistance du PAM, conformément au projet de ce dernier d'intégrer la gestion de l'identité dans toutes les activités des PSP, et de faire passer plus facilement les bénéficiaires d'opérations de secours à des programmes de renforcement de la résilience, à partir d'un profil complet des ménages.
33. L'évaluation du PSP a montré que les programmes de nutrition et de repas scolaires du PAM sont très utiles et qu'ils sont fondés sur des données factuelles, en particulier dans les zones touchées par un conflit où les repas scolaires constituent un filet de sécurité essentiel, puisqu'ils permettent un transfert de ressources équivalent à 11 pour cent des dépenses alimentaires annuelles des ménages vulnérables bénéficiaires. D'après une étude de 2024, offrir un repas scolaire aux élèves multiplie par plus de deux fois et demie les chances de rester à l'école, soit jusqu'à 2,3 années de scolarité supplémentaires et un gain estimé à 4 dollars par dollar investi dans les programmes de repas scolaires, voire 7 dollars par dollar investi dans certaines régions³⁰.
34. L'évaluation et l'examen à mi-parcours du PSP ont mis en évidence le rôle des bons à échanger contre des produits frais dans la prévention de la malnutrition, la diversification du régime alimentaire et une meilleure inclusion financière des femmes. Le nouveau PSP tient compte des recommandations visant à sensibiliser davantage les bénéficiaires à la nutrition et à améliorer la coordination ainsi que l'intégration aux initiatives nationales comme le PFSAP.

³⁰ S.T. Memirie *et al.* 2024. *Value for money of school feeding programs in Ethiopia*.

35. Les éléments factuels recueillis font apparaître que, lorsqu'ils sont prévus dans les programmes, les achats locaux et régionaux de produits alimentaires permettent de remédier aux goulets d'étranglement dans les filières, d'améliorer les systèmes alimentaires et de renforcer la résilience des agriculteurs. Parallèlement, donner accès aux marchés et acheter localement des denrées aux petits exploitants, y compris dans le cadre des achats locaux et régionaux du PAM, contribue également à l'intégration des marchés et à la création de débouchés économiques pour les communautés locales³¹.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

36. Les actions menées dans le cadre du plan "Vision 2030" de l'Éthiopie visent à permettre au pays d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire et de progresser vers la réalisation d'objectifs convenus à l'échelle mondiale. Elles s'appuient sur le plan de développement décennal (2021-2030), qui met l'accent sur la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain et l'amélioration des infrastructures et de la gouvernance. Le plan "Vision 2030", qui s'inscrit dans le programme de réforme économique locale de 2019, vise à remédier aux déséquilibres macroéconomiques, à développer le secteur privé et à réformer les secteurs clés, notamment l'agriculture.

37. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2025-2030) (ci-après le "Plan-cadre de coopération") est en phase avec les projets nationaux de l'Éthiopie, lesquels portent sur cinq domaines prioritaires: paix et gouvernance; économie et systèmes alimentaires; développement social; durabilité environnementale, résilience, préparation et énergie; égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes et des jeunes. L'action du PAM concorde avec ces cinq priorités, en particulier en ce qui concerne les réalisations (ou effets) ci-après:

- Toutes les personnes vivant en Éthiopie, en particulier celles qui sont laissées pour compte, bénéficient d'un développement économique inclusif, résilient et durable qui privilégie l'emploi décent, l'accès à des aliments nutritifs et l'énergie verte abordable.
- Toutes les personnes vivant en Éthiopie, en particulier celles qui sont laissées pour compte, ont accès à des services sociaux et à une protection de qualité et équitables.
- Toutes les personnes vivant en Éthiopie, en particulier celles qui sont les plus vulnérables et celles qui sont laissées pour compte, bénéficient d'une protection et d'une résilience renforcée, ont plus facilement accès au financement de l'action climatique et voient les risques de catastrophe d'origine climatique et l'impact des crises environnementales réduits.

38. Le présent PSP, qui découle du Plan-cadre de coopération, est conforme aux plans annuels de réponse humanitaire et de secours aux réfugiés, au plan de développement décennal de l'Éthiopie et à d'autres stratégies nationales, notamment la feuille de route pour la transformation du système alimentaire, qui donne la priorité à la production durable, à la gestion des risques, à l'accès aux marchés, à une alimentation nutritive et à la transformation agricole grâce à des politiques intégrées, à la mécanisation et à la transition numérique. Il est également conforme à la Déclaration de Malabo (2014) adoptée par l'Union africaine et à la Déclaration de Seqota (2015) adoptée par l'Éthiopie.

³¹ PAM. 2024. *Evaluation of Local and Regional Food Procurement Pilot Programmes in Eastern Africa (2021-2023)*.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

39. Lors de l'élaboration du PSP, le PAM a adopté une approche associant l'ensemble de la société, et fait appel à un large éventail de parties prenantes (femmes, hommes, jeunes et personnes handicapées des communautés d'accueil, de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, homologues gouvernementaux, organisations de la société civile, partenaires, autres entités des Nations Unies et donateurs) dans le cadre de consultations, d'ateliers et de réunions bilatérales. En exposant ses priorités stratégiques et en recueillant leurs observations, le PAM a pu recenser les possibilités de collaboration, et ainsi garantir la conformité de son action avec le Plan-cadre de coopération et les priorités nationales, afin de mieux répondre aux défis que l'Éthiopie doit relever en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

40. S'appuyant sur ses activités en Éthiopie, sur les enseignements tirés et sur ses partenariats stratégiques, le PAM fournira une aide humanitaire vitale tout en renforçant le capital humain grâce à des initiatives qui favorisent une alimentation plus saine, une meilleure éducation et de meilleurs moyens d'existence, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes déplacées de force, contribuant ainsi à promouvoir un système alimentaire plus efficace, plus inclusif, plus résilient et plus durable.
41. Le PAM facilitera la réorientation des programmes, des secours à la résilience, en alignant son action humanitaire sur les priorités nationales de développement et en renforçant les capacités et les systèmes permettant de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Des systèmes alimentaires résilients et des filets de sécurité réactifs face aux chocs aideront les pouvoirs publics à réduire les besoins humanitaires, tout en améliorant l'accès à une alimentation saine et nutritive, à une agriculture durable et à des moyens d'existence adaptatifs, et en renforçant la résilience des communautés face aux chocs et aux facteurs de perturbation. Le PAM restera très attentif aux risques liés au détournement de l'aide humanitaire et veillera à ce que celle-ci parvienne aux bénéficiaires ciblés. Il mettra en place des mesures énergiques d'assurance quant à l'action menée afin de garantir la transparence et la qualité de ses interventions et d'en rendre compte, en gardant à l'esprit les risques de conflit, les principes humanitaires et le principe consistant à "ne pas nuire".
42. Le PAM adoptera une planification fondée sur les scénarios et l'analyse des risques pour définir une double approche dans les situations de conflit et d'après-conflit marquées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des chocs économiques. Dans les situations d'après-conflit, le PAM appliquera l'approche fondée sur le triple lien (ou nexus) entre l'action humanitaire, le développement et la paix, pour échelonner, superposer et intégrer les interventions face à une crise et les activités de renforcement de la résilience, l'objectif étant de produire un impact durable, de promouvoir la cohésion sociale et de contribuer à la paix. Dans les situations de conflit, le PAM maintiendra un dispositif intégré d'intervention face à une crise, notamment sa capacité d'intervention rapide pour faire face à un choc soudain et venir en aide aux communautés isolées, tout en préservant son indépendance opérationnelle. La préparation fait partie intégrante des deux approches afin d'améliorer la résilience face à un choc et de réduire les besoins futurs.

43. Mettant à profit son savoir-faire en matière de chaîne d'approvisionnement, le PAM donnera la priorité aux achats locaux et intensifiera le recours aux transferts de type monétaire, ce qui fera progresser l'inclusion financière équitable, stimulera l'économie locale, favorisera les solutions axées sur le marché et accroîtra les capacités d'un bout à l'autre des filières, tout en transformant le système alimentaire et en aidant les communautés à devenir autosuffisantes.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes touchées par une crise souffrant le plus de l'insécurité alimentaire, y compris les réfugiés, qui vivent dans des zones ciblées d'Éthiopie ont un accès immédiat et équitable à une alimentation sûre, suffisante et nutritive, avant, pendant et après les chocs

44. En collaboration avec ses partenaires, le PAM fournira un ensemble intégré de mesures d'assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes en situation de grande vulnérabilité, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés et les membres des communautés d'accueil, en intégrant ses activités dans les systèmes et programmes nationaux, y compris les filets de sécurité, lorsque cela sera possible. Il s'appuiera sur des évaluations et des critères de ciblage qui favorisent une prise de décisions fondée sur des données factuelles pour cibler et adapter son action. Les activités seront reliées et échelonnées de manière à aider certains ménages à ne plus avoir besoin des secours d'urgence, en permettant aux intéressés d'accéder aux activités qui développent le capital humain et les moyens d'existence durables au titre des effets directs 2 et 3 du PSP et renforcent les systèmes nationaux au titre de l'effet direct 4 du PSP.

Effet direct stratégique du PAM

45. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

46. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

47. L'effet direct 1 du PSP contribuera aux plans annuels de réponse humanitaire et aux plans d'aide aux réfugiés mis en œuvre par le pays. Il appuiera la politique et la stratégie nationales en matière de gestion des risques de catastrophe (2013), le projet de feuille de route sur l'alerte rapide, le plan national de préparation et d'intervention en cas de crise alimentaire (2024) et la stratégie nationale visant à trouver des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays (2024).

Produits escomptés

48. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les personnes touchées par une crise bénéficient équitablement de transferts de ressources à dimension nutritionnelle qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
 - Produit 1.2: Les personnes touchées par une crise tirent parti de l'amélioration de la coordination multipartite et du renforcement des capacités nécessaires pour mener des interventions d'urgence en toute transparence, notamment par l'intermédiaire des systèmes nationaux de protection sociale.

- Produit 2.1: Les enfants de 6 à 59 mois touchés par une crise, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, bénéficient de transferts de ressources suffisants et spécifiquement axés sur la nutrition, ainsi que d'activités de communication pertinentes visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir et de traiter l'émaciation modérée.
- Produit 3.1: Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire vivant dans des camps bénéficient de transferts de ressources à dimension nutritionnelle qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels, et ont un meilleur accès à des possibilités de subsistance.
- Produit 3.2: Les enfants réfugiés reçoivent des repas scolaires sûrs et nutritifs et bénéficient de services complémentaires qui augmentent les taux de scolarisation et améliorent leurs résultats scolaires ainsi que leur état nutritionnel.
- Produit 3.3: Les communautés de réfugiés tirent profit de l'augmentation des capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux et du renforcement de la coordination multisectorielle, ce qui permet d'améliorer la qualité des services fournis aux réfugiés et de favoriser la cohésion sociale avec les communautés d'accueil.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire sûre et adaptée sur le plan nutritionnel aux personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise, tout en les aidant à trouver les moyens d'accéder à l'autosuffisance

49. Le PAM assurera des distributions de vivres et des transferts de type monétaire non assortis de conditions à l'intention des personnes touchées par une crise en situation d'insécurité alimentaire aiguë, y compris par l'expansion verticale et horizontale³² des filets de sécurité réactifs face aux chocs tels que le PFSAP, les programmes de repas scolaires et les mesures d'anticipation. Il complétera les assortiments alimentaires distribués aux ménages par des aliments composés enrichis afin de prévenir la dénutrition chez les enfants vulnérables ainsi que chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes.
50. À partir des données recueillies, le PAM utilisera une approche fondée sur les besoins pour déterminer les districts et les groupes de population prioritaires en matière d'aide humanitaire. Le ciblage de la vulnérabilité fondé sur des données factuelles et les systèmes numériques d'enregistrement et de vérification des données biométriques et biographiques permettront d'établir avec précision le profil des bénéficiaires et de réévaluer systématiquement les besoins des ménages. Cette approche facilitera la hiérarchisation des priorités en matière d'assistance et la fourniture d'un soutien optimal, et permettra au PAM d'aider les ménages vulnérables à trouver des moyens appropriés de parvenir à l'autosuffisance. Le soutien sera assuré dans le cadre d'activités échelonnées au titre des effets directs du PSP et d'initiatives menées en collaboration avec d'autres organisations et systèmes nationaux, ce qui permettra aux bénéficiaires de passer plus facilement d'une dépendance à l'égard de l'assistance non assortie de conditions à une participation active à des activités de renforcement de la résilience. Cette stratégie s'inscrit dans le droit fil des initiatives de réduction de la pauvreté menées par le Gouvernement, dont l'objectif est d'aider les personnes et les communautés vulnérables à passer durablement à d'autres formes d'assistance.

³² L'"expansion verticale" consiste à élargir plusieurs interventions aux mêmes bénéficiaires, tandis que l'"expansion horizontale" consiste à inclure de nouveaux bénéficiaires dans une intervention.

51. Les rigoureux mécanismes communautaires de remontée de l'information et d'intervention mis en place par le PAM offrent aux personnes et aux communautés touchées par une crise, y compris les ménages dirigés par des enfants ou des femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, une plateforme leur permettant d'exprimer leurs besoins et de faire part de leurs observations sur l'assistance qui leur est fournie. Combiner l'analyse axée sur l'être humain avec les informations provenant de ces mécanismes permet de garantir que l'assistance bénéficie aux personnes et aux ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, tels que les femmes, les enfants et d'autres groupes de population très vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays vivant dans des camps. Les responsabilités liées à la garde des enfants et aux tâches ménagères qui incombent aux femmes sont prises en compte dans la programmation de la fourniture de l'assistance.
52. Le PAM soutiendra l'intervention d'urgence coordonnée par l'Éthiopie conformément à ce qui est indiqué dans les plans de réponse humanitaire annuels, lesquels délimitent géographiquement les zones d'opération du Gouvernement éthiopien et des acteurs de l'aide humanitaire afin que l'allocation des ressources soit correctement ciblée, notamment pour l'assistance fournie pendant la période de soudure. En outre, le PAM maintiendra une capacité d'intervention rapide pour faire face aux chocs soudains et venir en aide aux communautés isolées, en s'appuyant éventuellement sur des mesures d'anticipation destinées à assurer un soutien flexible permettant de combler les lacunes de l'intervention humanitaire, tout en préservant l'indépendance opérationnelle du PAM.
53. Le PAM codirige le module de l'alimentation et appuie les capacités nationales en matière de gestion des risques de catastrophe en fournissant des services de coordination et de gestion de l'information, en évaluant les besoins, en mobilisant des ressources, en dispensant des formations et en améliorant les capacités d'analyse de la sécurité alimentaire et les capacités de planification des interventions d'urgence.
54. Le PAM accordera la priorité aux achats locaux et régionaux d'aliments effectués auprès de petits exploitants agricoles lorsque ces achats présenteront un meilleur rapport coût-efficacité que les achats internationaux. Les plateformes logistiques permettront de prépositionner des stocks pour répondre en temps voulu aux besoins urgents. Le PAM entend recourir davantage aux transferts de type monétaire, en s'appuyant sur l'indice de fonctionnement des marchés et les conclusions des études de faisabilité consacrées à l'assistance sous forme monétaire afin d'éviter toute perturbation des marchés.

Activité 2: Fournir une assistance nutritionnelle vitale aux personnes touchées par une crise

55. En 2025, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Ministère éthiopien de la santé, intensifieront leurs efforts visant à lutter contre l'émaciation en harmonisant le programme de gestion intégrée de la malnutrition aiguë avec les lignes directrices de l'OMS sur la prévention et la prise en charge de l'émaciation et de l'œdème nutritionnel (2023). Le PAM concentrera ses efforts sur les interventions fondées sur l'alimentation, et l'UNICEF sur les solutions en matière de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dans le but de fournir un ensemble de soins cohérent et multisectoriel s'inscrivant dans une approche multisystème.
56. Le PAM continuera de soutenir la prise en charge et la prévention de l'émaciation chez les enfants âgés de 6 à 59 mois ainsi que chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes en effectuant des transferts de ressources à dimension nutritionnelle, en menant une action de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et en renforçant les systèmes de santé locaux ainsi que les capacités dont les prestataires de services de vulgarisation communautaire disposent pour mettre en œuvre le modèle de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë.

57. À partir de données sur l'insécurité alimentaire aiguë et la dénutrition maternelle et infantile, le PAM fournira des aliments nutritifs spécialisés aux personnes souffrant de malnutrition modérée par l'intermédiaire des établissements de santé dans les districts où les taux de malnutrition sont élevés. Cette supplémentation, proposée sous forme d'aliments nutritifs spécialisés ou de bons d'achat à échanger contre des aliments frais, a pour but d'empêcher une dégradation de l'état nutritionnel en favorisant une alimentation riche en nutriments. Les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements serviront à sensibiliser les personnes qui s'occupent des enfants, y compris les pères et les responsables locaux de sexe masculin, à la nutrition maternelle et infantile et aux comportements propices à la santé, tandis que les détaillants recevront une formation sur le stockage des aliments riches en nutriments d'origine locale, lorsque cela sera possible.
58. En partenariat avec le Ministère de la santé, le PAM renforcera la capacité du pays à intégrer la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë dans les programmes de vulgarisation sanitaire dans les districts prioritaires, et facilitera la production de données essentielles grâce au dépistage nutritionnel, au suivi et à la communication d'informations concernant les effets directs.

Activité 3: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale ainsi que des repas scolaires aux réfugiés vivant dans des camps, tout en renforçant les capacités des institutions et des acteurs gouvernementaux aux niveaux local et national

59. Le PAM fournira aux réfugiés vivant dans des camps une assistance alimentaire non assortie de conditions sous la forme d'une aide en nature associée à des transferts de type monétaire. En raison de contraintes de financement probables, le PAM continuera, en consultation avec le service éthiopien chargé des réfugiés et des rapatriés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'adapter ses programmes d'assistance en fonction des évaluations de la vulnérabilité et de passer progressivement à un ciblage des réfugiés fondé sur les besoins.
60. Le PAM apportera son concours à la prise en charge et à la prévention de l'émaciation modérée chez les réfugiés vivant dans des camps; des aliments nutritifs spécialisés seront distribués dans le cadre des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements. Des repas chauds seront servis aux enfants des écoles maternelles et primaires afin d'augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité.
61. Le PAM aidera certains ménages de réfugiés à passer des secours d'urgence à une assistance axée sur les moyens d'existence (au titre de l'activité 6) et continuera de promouvoir la coordination multisectorielle, de plaider en faveur de l'adoption de solutions durables et de renforcer les capacités du Gouvernement à tous les niveaux. Une opération de profilage des réfugiés fournira des informations utiles pour le passage à une assistance différenciée. Les réfugiés les moins vulnérables recevront un appui axé sur les moyens d'existence dans le cadre d'une approche par étapes, qui commencera par des activités de renforcement des capacités et des transferts de ressources ciblés pour répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et jeter les bases de solutions pérennes. Les interventions relevant de l'activité 6 engloberont notamment la formation professionnelle et l'accès à des services financiers; elles seront échelonnées de manière stratégique pour faciliter une transition entre secours d'urgence et renforcement de la résilience à long terme. Le PAM soutiendra également les actions de sensibilisation portant sur l'accès à la terre, resserrera les liens avec les marchés par le développement des coopératives et des filières, et s'emploiera à renforcer l'inclusion financière au moyen de solutions de microfinancement et de paiement numérique.

62. Le PAM plaidera également en faveur d'une participation effective des femmes et des personnes handicapées aux comités de réfugiés et de gestion des vivres, et mettra en place des formations et des plateformes d'échange de données d'expérience qui permettront aux membres d'influer sur les actions menées et la prise de décisions.

Partenariats

63. Le PAM travaillera avec la commission éthiopienne de gestion des risques de catastrophe, le service chargé des réfugiés et des rapatriés, le Ministère de l'agriculture, le bureau chargé de la coordination de la sécurité alimentaire, le Ministère de la santé, le programme conjoint éthiopien d'opérations d'urgence, le sous-comité technique du PFSAP chargé des filets de sécurité réactifs face aux chocs, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le HCR et l'OMS, ainsi que les administrations locales, les institutions, les services de vulgarisation, les centres de santé, les modules d'action groupée, les ONG, la société civile et les universités.

Hypothèses

64. Cet effet direct du PSP repose sur les hypothèses suivantes: les communautés touchées restent accessibles; les partenariats avec les pouvoirs publics restent solides; les acteurs de l'aide humanitaire et du développement et le Gouvernement continuent d'œuvrer en faveur de l'approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement-paix et de solutions durables; les financements nécessaires sont disponibles, sachant qu'en cas de phénomènes météorologiques extrêmes ou d'intensification du conflit, des révisions budgétaires pourront être nécessaires.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

65. Le PAM continuera de renforcer la capacité d'intervention d'urgence du Gouvernement, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes réactifs face aux chocs afin de permettre des interventions qui soient résilientes, durables et évolutives ainsi que la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale, et en plaidant pour des solutions durables qui favorisent l'autosuffisance et la résilience, et l'intégration de l'aide aux réfugiés dans les systèmes nationaux.
66. Le Ministère de la santé, le PAM, l'UNICEF et la commission éthiopienne de gestion des risques de catastrophe ont entrepris d'intégrer le traitement de la malnutrition aiguë modérée dans le système de santé, le ministère étant désireux de se charger de la mise en œuvre de l'approche de la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle vivant dans les zones ciblées tirent parti du renforcement de leur capital humain, favorisé par une alimentation plus saine ainsi que par des systèmes de santé et d'éducation plus efficaces, ce qui leur permet de réaliser tout leur potentiel

67. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM appuiera le développement du capital humain en tenant compte de tous les stades de la vie, et mettra en œuvre des programmes intégrés de nutrition en milieu scolaire qui renforcent les systèmes de santé et d'éducation, facilitent l'apprentissage, améliorent la nutrition et la santé des enfants – l'accent étant mis sur les filles – et favorisent la transformation des systèmes alimentaires.

68. Par la convergence géographique et l'intégration des programmes, l'effet direct 2 sous-tend et renforce l'ensemble du PSP, et permet d'aborder le bien-être des enfants de manière globale et de faire des écoles des catalyseurs de la transformation des communautés. Cet effet direct est conforme aux effets directs 1 (interventions de secours), 3 (moyens d'existence) et 4 (renforcement des systèmes nationaux et filets de sécurité) du PSP, car il répond aux besoins urgents tout en renforçant la résilience et en contribuant à la cohésion sociale et à la stabilité. La vocation fondamentale du PSP est de promouvoir la résilience, et son deuxième effet direct repose sur le principe selon lequel un enfant bien nourri est mieux armé pour résister aux chocs.

Effet direct stratégique du PAM

69. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

70. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

71. L'effet direct 2 du PSP découle du domaine prioritaire 3 du Plan-cadre de coopération ("Développement social"), et contribue aux effets 3.1 et 3.2 de celui-ci. Il est conforme à la stratégie nationale de nutrition et au programme correspondant (2016-2020), au PFSAP, à la Déclaration de Seqota (2016-2030), au sixième plan national de développement du secteur de l'éducation (2020-2025), au cadre stratégique national de l'alimentation scolaire et à la stratégie correspondante (2021) ainsi qu'au plan éthiopien de transformation de l'éducation (2023).

Produits escomptés

72. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 4.1: Les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes sous traitement antirétroviral ou traitement antituberculeux sous surveillance directe bénéficient d'un ensemble intégré d'interventions nutritionnelles visant à prévenir et à traiter toutes les formes de malnutrition, ainsi qu'à améliorer l'accès aux aliments frais et à en augmenter la consommation.
 - Produit 4.2: Les personnes et les communautés ciblées bénéficient d'une campagne de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, qui leur permet d'étoffer leurs connaissances et leurs pratiques en matière de nutrition et de santé, ce qui se traduit par une amélioration de l'alimentation, la prévention de la malnutrition et une augmentation de la demande d'aliments nutritifs diversifiés.
 - Produit 4.3: Le Gouvernement, le secteur privé et d'autres partenaires bénéficient d'interventions de renforcement des capacités, qui leur permettent de concevoir, de mettre en œuvre et de coordonner conjointement des programmes multisectoriels destinés à prévenir la malnutrition et à favoriser un système alimentaire encourageant la consommation d'aliments nutritifs.
 - Produit 5.1: Les écoliers issus de communautés vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire ont un accès équitable à des repas scolaires sûrs, nutritifs et composés de produits locaux, ainsi qu'à des programmes complémentaires en milieu scolaire qui améliorent leurs résultats scolaires et leur état nutritionnel.

- Produit 5.2: Les communautés ciblées, y compris les petits exploitants agricoles, tirent profit des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, qui offrent un marché pour la production vivrière locale et une plateforme pour le partage des connaissances, tout en favorisant la diversification des moyens d'existence et de l'alimentation ainsi que la fourniture de repas scolaires sûrs et nutritifs.
- Produit 5.3: Les capacités institutionnelles et les plateformes de coordination du Gouvernement sont renforcées à tous les niveaux, ce qui permet de mobiliser des ressources pour le programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale, de mettre en œuvre ce programme et d'en assurer le suivi de manière efficace, et en augmente la couverture et la qualité.

Activités essentielles

Activité 4: Aider le Gouvernement et les acteurs nationaux et locaux à mettre en œuvre des approches multisectorielles ainsi qu'un ensemble cohérent d'interventions visant à promouvoir une alimentation saine et à prévenir et à prendre en charge la malnutrition

73. Le PAM collaborera avec le Gouvernement et les parties prenantes de divers secteurs afin de mettre en œuvre des interventions inclusives à dimension nutritionnelle qui serviront de points d'ancrage pour transposer à plus grande échelle et renforcer des mesures spécifiquement axées sur la nutrition, de façon à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la malnutrition dans leur globalité.
74. Des transferts de type monétaire et des solutions d'inspiration locale destinés à prévenir le retard de croissance, l'émaciation et les carences en micronutriments seront mis en œuvre dans le cadre d'un ensemble d'activités de communication adaptées visant à faire évoluer la société et les comportements, l'accent étant mis en priorité sur la santé maternelle et les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson, la préparation de repas variés et nutritifs, et la promotion d'une alimentation saine. Des activités de communication de ce type seront intégrées dans l'ensemble du portefeuille de programmes du PAM afin d'en maximiser l'impact.
75. Le PAM superposera les interventions axées sur le renforcement de la résilience menées au titre de cette activité en ciblant les ménages à risque à partir de la convergence géographique avec les interventions axées sur les moyens d'existence relevant de l'activité 6, en particulier dans les districts considérés comme prioritaires par le module de la nutrition, et en conformité avec la Déclaration de Seqota et d'autres programmes publics, tels que le PFSAP. Il fournira des bons numériques à échanger contre des produits frais aux ménages vulnérables ayant des enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes.
76. Par l'intermédiaire de forums nationaux et des réseaux du Mouvement pour le renforcement de la nutrition, le PAM améliorera la coordination et la gouvernance des initiatives entreprises en matière de nutrition, et s'emploiera à combler les lacunes dans les données, à éclairer la conception et la gestion des programmes, à démontrer l'impact des actions menées et à encourager l'action de sensibilisation. En s'appuyant sur les solides partenariats et coalitions public-privé qu'il a mis en place, le PAM plaidera en faveur de l'intégration de la nutrition, en mettant l'accent sur les synergies qui favorisent la production, l'accessibilité physique et économique ainsi que la demande d'aliments nutritifs pour les personnes les plus vulnérables.

Activité 5: Aider le Gouvernement et les communautés ciblées à fournir des aliments nutritifs d'origine locale aux écoliers, notamment dans le cadre du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale

77. Soucieux d'aider l'Éthiopie, dont l'ambition est de parvenir à une couverture universelle des programmes de repas scolaires d'ici à 2030, le PAM s'associera au Ministère de l'éducation, aux autorités régionales et aux communautés pour transposer à plus grande échelle l'alimentation scolaire utilisant la production locale, notamment en étendant la distribution directe de repas scolaires aux enfants en situation d'insécurité alimentaire chronique et en couvrant la région Somali, où les résultats sur le plan de l'éducation et de la scolarisation des filles comptent parmi les plus faibles du pays.
78. Le PAM fournira une assistance sous forme de vivres ainsi que des transferts de type monétaire qui favorisent les achats locaux. Il développera progressivement le recours aux produits locaux de manière à faciliter la transition complète vers une alimentation scolaire utilisant la production locale d'ici à 2030. En lien avec l'activité 6, les initiatives de renforcement des capacités prévues au titre de l'activité 4 permettront aux petits exploitants d'approvisionner les écoles en aliments variés et nutritifs, ce qui créera des marchés stables pour l'agriculture locale et améliorera les moyens d'existence, les revenus et la sécurité alimentaire des communautés rurales.
79. Le PAM continuera de fournir directement des repas scolaires dans le cadre de son intervention rapide dans les zones touchées par une crise ou un choc lorsqu'il est difficile ou impossible de s'approvisionner localement auprès de petits producteurs.
80. Le PAM complétera la distribution de repas scolaires par des programmes en milieu scolaire qui permettront de fournir des articles non alimentaires essentiels, de soutenir la construction et la remise en état d'infrastructures et d'associer les clubs et autres entités scolaires à la conduite d'activités et à l'acquisition de compétences de la vie courante, qui donneront aux femmes et aux filles les moyens d'assumer de nouvelles fonctions et responsabilités, tout en sensibilisant les hommes et les garçons aux avantages découlant de ces changements. Le PAM mettra en œuvre des actions ciblées telles que la fourniture de rations à emporter et l'expérimentation d'incitations financières pour encourager les parents d'enfants handicapés à les scolariser. En collaboration avec l'UNICEF, d'autres entités des Nations Unies et des organismes publics, il s'efforcera d'améliorer l'accessibilité des écoles et mettra à disposition des dispositifs d'assistance destinés aux élèves handicapés.
81. Le PAM renforcera les capacités institutionnelles et la coordination à tous les niveaux de gouvernement et entre les différents domaines du secteur public afin d'améliorer l'efficacité de la planification, de la dotation en ressources et du suivi du programme national de repas scolaires. Ce faisant, il mettra l'accent sur la nécessité d'accroître les financements nationaux, en encourageant la participation du secteur privé, et s'emploiera à développer les modèles d'alimentation scolaire communautaires utilisant la production locale.

Partenariats

82. La prévention durable de la malnutrition repose sur la collaboration du PAM avec le Ministère de la santé, les administrations publiques régionales, d'autres ministères, d'autres entités des Nations Unies, des ONG, des donateurs, la société civile, les universités et le secteur privé. Ces parties prenantes seront également associées aux programmes en milieu scolaire dans le cadre des principaux partenariats du PAM, notamment ceux noués avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF, les communautés scolaires et des initiatives mondiales telle la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire.

Hypothèses

83. La mise en œuvre efficace de l'effet direct 2 du PSP est fondée sur les hypothèses suivantes: les marchés fonctionnent bien; l'environnement opérationnel est sûr; il existe une forte capacité financière et des infrastructures solides; le Gouvernement et les acteurs multisectoriels œuvrent activement à l'obtention de cet effet direct; le comportement des communautés évolue, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une alimentation nutritive; des fonds suffisants sont disponibles; la demande de production alimentaire locale est satisfaite.
84. Il est également supposé que le Ministère de l'éducation recevra un soutien constant de la part de ses partenaires, y compris des ressources en espèces et en nature, pour passer à un programme de repas scolaires pour tous, et que le conflit dans l'Amhara se sera suffisamment stabilisé pour passer progressivement des programmes des repas scolaires d'urgence à une alimentation scolaire utilisant la production locale.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

85. Le PAM entend mettre en œuvre, dans le cadre de partenariats multisectoriels, des programmes durables et de qualité qui privilégient le renforcement des systèmes nationaux et des capacités locales de coordination, de transposition à plus grande échelle, de suivi et de gestion des interventions globales. Cela suppose notamment de favoriser le développement de capacités institutionnelles adéquates pour mettre en œuvre les politiques, les cadres et les stratégies en matière de repas scolaires.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire vivant dans des zones à risque disposent de moyens d'existence renforcés et adoptent une alimentation plus saine, grâce à des systèmes alimentaires résilients qui leur permettent de résister à de multiples chocs et facteurs de perturbation

86. Au titre de l'effet direct 3, le PAM s'appuiera sur des programmes multisectoriels homogènes, qui suivent une approche axée sur les systèmes alimentaires pour mettre en place des moyens d'existence durables et renforcer la résilience. Cette approche exige du PAM qu'il s'engage stratégiquement tout au long des filières. Il lui faudra coordonner les activités avec celles relevant d'autres effets directs du PSP, en aidant les bénéficiaires à trouver les moyens d'accéder à l'autosuffisance au titre de l'effet direct 1 du PSP (interventions intégrées face à une crise), en développant les achats locaux d'aliments riches en nutriments pour les activités de nutrition et de distribution de repas scolaires associées à l'effet direct 2 (capital humain), et en faisant concorder son action avec les mesures d'anticipation, les filets de sécurité fondés sur des activités productives et le renforcement des chaînes d'approvisionnement prévus dans le cadre de l'effet direct 4 (préparation du pays).

Effet direct stratégique du PAM

87. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

88. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

89. L'effet direct 3 du PSP est conforme au domaine prioritaire 2 du Plan-cadre de coopération ("Économie et systèmes alimentaires") et contribue à ses réalisations 2.2 et 2.3, ainsi qu'au domaine prioritaire 4 ("Durabilité environnementale, résilience et préparation"). Il contribue aussi au plan de développement décennal de l'Éthiopie, à la stratégie pour un système agroalimentaire à dimension nutritionnelle (2024-2030) et à la feuille de route pour la transformation du système alimentaire (2021-2030), dont l'objectif est de mettre en place un système alimentaire inclusif et équitable qui augmente la production et la productivité agricoles, assure la sécurité alimentaire, promeut la santé et la nutrition, préserve les terres et les ressources naturelles indispensables de l'Éthiopie et protège les plus vulnérables.

Produits escomptés

90. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 6.1: Les ménages en situation d'insécurité alimentaire ciblés, y compris les réfugiés, les femmes et les jeunes, tirent profit de l'inclusion financière, des activités de développement des compétences, des services de vulgarisation, des mesures d'anticipation, de la gestion des ressources naturelles, des technologies et des services d'information, qui permettent d'améliorer la prise de décisions, de diversifier la production, l'alimentation et les moyens d'existence, et de renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation.
- Produit 6.2: Les communautés ciblées, les petits producteurs et d'autres acteurs des filières, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient du renforcement des liens établis avec les marchés et du soutien apporté au développement des filières, notamment l'ajout de valeur, en vue d'améliorer la production, la collecte, le stockage, la transformation, la commercialisation et la consommation durables d'aliments variés, sûrs et nutritifs.
- Produit 6.3: Les acteurs des filières tirent profit de chaînes d'approvisionnement inclusives et favorables aux petits producteurs, du renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que de l'augmentation des capacités des pouvoirs publics et de l'amélioration des cadres juridiques pour la fourniture de biens et de services qui favorisent la disponibilité et la consommation d'aliments variés, sûrs et nutritifs, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.

Activités essentielles

Activité 6: Fournir un ensemble intégré de mesures d'appui aux moyens d'existence, de mesures d'anticipation et de services aux communautés à risque, en particulier aux petits producteurs, aux autres acteurs des filières, aux femmes et aux jeunes.

91. Le PAM aidera les ménages en situation d'insécurité alimentaire en leur dispensant des formations et en leur fournissant un soutien en matière de pratiques agropastorales régénératrices qui favorisent un accès équitable aux ressources naturelles, telles que les pâturages et l'eau, ainsi qu'une gestion équitable de ces ressources, tout en investissant dans la restauration des écosystèmes par les communautés. Il renforcera également l'accès aux marchés et la gestion des risques, élargira l'inclusion financière, donnera des cours sur la nutrition diversifiée et augmentera la productivité et la production des petits exploitants agricoles.

92. Sur la base des programmes existants en matière de résilience, le PAM agira en priorité dans les situations d'après-conflit, en se concentrant sur les petits producteurs agricoles et pastoraux vivant dans les zones vulnérables face aux chocs. La convergence géographique et la combinaison avec des activités de prévention de la malnutrition et d'alimentation scolaire utilisant la production locale permettront de gagner en efficacité. Grâce à des achats locaux et régionaux de produits alimentaires, à l'utilisation de bons à échanger contre des produits frais et à l'augmentation de la demande dans les écoles, le PAM souhaite offrir aux petits exploitants des débouchés fiables et diversifier la production vivrière et l'alimentation, et ainsi soutenir l'économie locale, l'emploi, la stabilité des revenus, la résilience économique et la souveraineté alimentaire.
93. Chaque fois que possible, le PAM aidera les bénéficiaires, y compris les réfugiés, à se passer progressivement de l'assistance alimentaire générale, en appuyant leurs moyens d'existence, en collaboration avec les partenaires concernés, tout en favorisant l'autosuffisance, la cohésion sociale et des solutions durables.
94. En intégrant cette activité à l'activité 7 (renforcement de la préparation du pays et des systèmes nationaux), le PAM élargira l'accès aux services de vulgarisation via des plateformes numériques et s'appuiera sur les réseaux locaux pour favoriser la réduction des risques de catastrophe et les services en faveur des moyens d'existence durables, ce qui inclut l'amélioration des systèmes d'alerte rapide communautaires, des mesures d'anticipation visant à atténuer les effets des chocs à évolution lente, l'amélioration de la collecte et de la diffusion de données et des informations sur le "dernier kilomètre" et le développement des solutions fondées sur la nature et les connaissances traditionnelles, tout en facilitant l'accès à des produits de microassurance.
95. Le PAM s'attaquera aux obstacles structurels que rencontrent les femmes, les jeunes et les personnes handicapées pour participer aux interventions axées sur les moyens d'existence et en bénéficier. L'accent sera mis sur la promotion de l'esprit d'initiative et de la prise de décisions, l'accès à la formation et l'autonomisation économique rendue possible grâce aux nouvelles fonctions assumées et aux nouvelles possibilités saisies le long des filières.

Partenariats

96. Le PAM œuvrera avec les communautés, y compris les acteurs clés des filières, les associations d'agriculteurs, le secteur privé et les prestataires de services, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Ministère de l'agriculture et ses bureaux chargés du développement de l'agriculture et des ressources naturelles, les ONG et les partenaires de développement, l'objectif étant d'améliorer la coordination et de renforcer les partenariats collaboratifs.
97. Sous la houlette de la FAO, qui apporte un appui en matière d'action publique et de renforcement des capacités au Ministère de l'agriculture, le PAM s'attachera à aider directement les petits producteurs et les acteurs des filières, en mettant à profit ses capacités opérationnelles et son savoir-faire en matière de gestion des risques de catastrophe, d'inclusion financière et de chaînes d'approvisionnement, y compris dans la gestion après récolte, l'accès aux marchés et les solutions de stockage gérées par les communautés en bout de chaîne.

Hypothèses

98. L'effet direct 3 du PSP repose sur l'hypothèse que le PAM augmentera et diversifiera ses ressources, que celles-ci seront prévisibles, que les pouvoirs publics maintiendront leur engagement consistant à instaurer un environnement favorable par des politiques d'aide, la législation et des efforts de consolidation de la paix qui favorisent des systèmes alimentaires équitables et une production alimentaire accrue, réduisant ainsi les besoins humanitaires. L'accès des réfugiés à la terre est crucial pour les interventions axées sur les moyens d'existence durables.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

99. Fondé sur les plans stratégiques fédéraux et régionaux, le PSP améliorera la possibilité de transposition à plus grande échelle et la durabilité des interventions et favorisera leur prise en main par les pouvoirs publics et les acteurs locaux. À travers le Plan-cadre de coopération, le PAM mettra à profit ses partenariats stratégiques et collaborera avec les acteurs locaux et nationaux en vue de diversifier les moyens d'existence et d'accompagner la transition vers des programmes entièrement pris en charge par les pouvoirs publics.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les institutions gouvernementales et les parties prenantes disposent de capacités renforcées dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la gestion des risques, de la protection sociale et des systèmes alimentaires, ce qui facilite la mise en œuvre d'interventions efficaces en cas de choc

100. Dans le cadre d'une approche coordonnée, le PAM appuiera le renforcement des capacités parallèlement à la mise en œuvre d'initiatives complémentaires au titre des effets directs 1, 2, 3 et 5 du PSP, qui visent à renforcer les systèmes nationaux en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de filets de sécurité et de préparation aux situations d'urgence, tout en favorisant la transition numérique et en renforçant la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Effet direct stratégique du PAM

101. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

102. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

103. L'effet direct 4 du PSP est conforme au domaine prioritaire 3 ("Développement social") du Plan-cadre de coopération, ainsi qu'à la réalisation 3.4 de celui-ci, et au domaine prioritaire 4 ("Durabilité environnementale, résilience et préparation"). Il contribue au plan de développement décennal de l'Éthiopie, notamment en favorisant l'accès universel à des services sociaux de qualité, et complète diverses stratégies et politiques sectorielles, dont la stratégie nationale de transformation du système alimentaire et sa feuille de route (2021-2030), la politique nationale de protection sociale (2014), la politique et la stratégie nationales de gestion des risques de catastrophe (2013), le plan national d'adaptation de l'Éthiopie (2019), la stratégie nationale globale d'aide aux réfugiés (2017) et la stratégie nationale en matière de logistique (2018-2028).

Produits escomptés

104. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 7.1: Les institutions et les parties prenantes gouvernementales tirent profit des interventions de renforcement des capacités, de l'amélioration des systèmes numériques d'alerte rapide multirisques et multisectoriels, des mesures d'anticipation et du meilleur financement des risques, ce qui permet de mener plus efficacement et en temps utile des interventions de réduction des risques et de préparation aux situations d'urgence.
- Produit 7.2: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire, y compris celles touchées par un choc et, en particulier, les femmes et les enfants, bénéficient du renforcement des politiques de protection sociale, des mécanismes de ciblage et d'assurance, des systèmes de fourniture de l'assistance et des programmes à dimension nutritionnelle qui tiennent compte des enjeux climatiques et des conflits.
- Produit 7.3: Les communautés à risque et en situation d'insécurité alimentaire bénéficient d'une meilleure gestion de la chaîne d'approvisionnement par le Gouvernement, le secteur privé et d'autres acteurs, ce qui permet de fournir l'assistance alimentaire de manière plus efficace et plus efficiente.

Activités essentielles

Activité 7: Doter les institutions publiques aux niveaux national et infranational, les entités du secteur privé et les autres parties prenantes de capacités renforcées, et leur fournir une assistance technique et un soutien pour anticiper les chocs naturels ou causés par l'être humain, s'y préparer, y faire face et s'en relever

105. Le PAM s'attachera à aider les pouvoirs publics à développer durablement leurs programmes d'aide et leurs capacités dans cinq domaines essentiels: les politiques et la législation; l'obligation de rendre compte à l'échelle institutionnelle; la planification stratégique et le financement; la participation des parties prenantes à la conception et à l'exécution des programmes; l'engagement des acteurs non étatiques.
106. Grâce à des analyses et à la production de données, y compris celles provenant de son système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le PAM aide à mieux comprendre la situation de la sécurité alimentaire en Éthiopie, tout en renforçant les capacités et les systèmes des acteurs de la sécurité alimentaire. Les analyses portent sur des facteurs tels que la consommation alimentaire des ménages, les stratégies de subsistance et les mécanismes de survie, et fournissent des informations essentielles qui éclairent les programmes du PAM au regard de tous les effets directs du PSP et aident les partenaires de l'action humanitaire et du développement à planifier leurs stratégies et à cibler et à mettre en œuvre leurs programmes.
107. Le PAM améliorera la gestion proactive des catastrophes en soutenant les systèmes éthiopiens de sécurité alimentaire et d'alerte rapide multirisque. Il fournira une assistance technique ainsi qu'un appui en matière de renforcement des capacités pour réaliser des évaluations des risques, procéder à la dématérialisation des procédures d'alerte rapide de bout en bout, y compris en recourant à l'intelligence artificielle pour les prévisions, et moderniser les statistiques agricoles, en lien avec l'effet direct 3 du PSP.

108. Afin de protéger les communautés vulnérables contre les aléas, le PAM mobilisera à l'avance des fonds d'urgence de façon à mettre en place des mesures d'anticipation et une assurance contre les risques liés aux conditions météorologiques, en collaboration avec des acteurs nationaux et en s'appuyant sur les profils de risque ainsi que les plans établis au niveau des districts. La microassurance sera utilisée pour renforcer la résilience des petits producteurs face aux chocs à évolution lente au titre de l'effet direct 3 du PSP, tandis que dans les situations d'urgence soudaines, il sera fait appel aux dispositifs d'assurance souveraine et aux mesures d'anticipation pour intervenir au titre de l'effet direct 1 du PSP.
109. Le PAM renforcera les programmes nationaux de filets de sécurité réactifs face aux chocs grâce à ses compétences en matière d'évaluation de la vulnérabilité, de ciblage, de gestion des bénéficiaires et de systèmes de fourniture de l'assistance. Il accompagnera la dématérialisation de programmes phares tels que le PFSAP, contribuera à la mise en œuvre du registre national d'état civil et aidera à faire avancer le projet national de cartes d'identité numérique en vue d'améliorer le ciblage, l'enregistrement des bénéficiaires et le suivi des programmes d'assistance. En période de conflit ou de crise politique, le PAM pourra maintenir la mise en œuvre des programmes de filets de sécurité en tant que tiers chargé de l'exécution.
110. Le PAM fournira un appui au renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et des partenaires de l'aide humanitaire et du développement afin d'améliorer l'accès à des services logistiques et à des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus efficaces et plus économiques. Il aidera le Gouvernement à constituer une réserve stratégique de céréales et à renforcer ses capacités en matière d'approvisionnement, de gestion des céréales, d'infrastructures, de stockage, d'intervention d'urgence et de distribution. Le PAM apportera par ailleurs une assistance technique visant à améliorer la gestion des stocks et les systèmes de suivi et de communication d'informations afin de rendre les services nationaux d'approvisionnement plus efficaces et plus fiables en définissant clairement les chaînes de responsabilité.

Partenariats

111. Les partenariats que le PAM a noués avec la commission éthiopienne de gestion des risques de catastrophe, les administrations publiques régionales, l'agence centrale de la statistique et l'agence nationale de météorologie sont le fondement des mesures de gestion des risques de catastrophe. Les initiatives axées sur les filets de sécurité sont coordonnées en lien étroit avec le Ministère de l'agriculture, le bureau chargé de la coordination de la sécurité alimentaire, la Banque mondiale, le groupe de donateurs du PFSAP ainsi que les principales entités et les membres des comités techniques des Nations Unies. Le PAM collabore en outre avec le Ministère des transports, l'Autorité fédérale des transports, l'Autorité éthiopienne des affaires maritimes et le Ministère des finances en vue de renforcer les capacités liées à la chaîne d'approvisionnement.

Hypothèses

112. Cet effet direct du PSP repose sur les hypothèses suivantes: les autorités nationales et infranationales donnent la priorité à la mise en œuvre des politiques et des systèmes de protection sociale, de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise; les acteurs du système alimentaire restent mobilisés; et les financements sont suffisants. Il est également supposé que la fourniture d'une assistance accrue par les systèmes publics contribuera à leur renforcement, favorisera le dialogue multipartite sur l'extension de la protection sociale dans le cadre des interventions humanitaires et facilitera une meilleure intégration des initiatives de renforcement de la résilience à grande échelle.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

113. Grâce à son appui au renforcement des capacités, le PAM souhaite donner aux institutions éthiopiennes les moyens de gérer en toute indépendance des initiatives en matière de filets de sécurité et de préparation aux catastrophes. La gestion globale des risques, qui sera intégrée aux systèmes nationaux, s'appuiera sur une combinaison de stratégies en matière d'atténuation, d'absorption et de transfert des risques afin de réduire l'impact des chocs. Cette approche, qui intègre la résilience dans les cadres de sécurité alimentaire et de préparation, renforce l'autonomie et permet ainsi de mettre en place des modèles durables grâce auxquels les communautés sont en mesure d'anticiper les difficultés, d'y faire face et de les surmonter.

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en Éthiopie ont accès à des services qui leur permettent de mieux porter assistance aux communautés à risque et touchées par une crise et de subvenir plus efficacement à leurs besoins tout au long de l'année

Effet direct stratégique du PAM

114. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

115. L'effet direct 5 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

116. Au titre de l'effet direct 5 du PSP, le PAM développera encore ses partenariats, contribuant ainsi aux plans annuels de réponse humanitaire et aux plans d'aide aux réfugiés mis en œuvre par le pays. Cet effet direct est conforme à la stratégie nationale en matière de logistique (2018-2028), à la politique nationale de gestion des risques de catastrophe et à la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (2013).

Produits escomptés

117. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:

- Produit 8.1: Le Gouvernement et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services fiables et d'un savoir-faire qui permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'optimiser l'utilisation des ressources.
- Produit 9.1: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services de transport aérien efficaces et efficaces, notamment de la coordination avec les opérations menées dans les pays voisins et de l'appui technique apporté à ces opérations, ce qui permet d'assurer l'exécution des programmes dans les délais prévus.
- Produit 10.1: La communauté humanitaire tire avantage de l'efficacité et de l'efficacité accrues des interventions logistiques menées dans les situations d'urgence, qui permettent d'assurer la livraison en temps utile d'une assistance vitale et d'optimiser les ressources.

Activités essentielles

Activité 8: Fournir au Gouvernement et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement des services à la demande de gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'ingénierie et de gestion administrative

118. Le PAM fournira, sur la base du recouvrement des coûts, toute une gamme de services à la demande et de compétences spécialisées à la communauté de l'aide humanitaire et du développement. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, il appuiera les initiatives s'inscrivant dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, encouragera et facilitera la mise en place et l'utilisation de services et de locaux partagés afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts de transaction.

Activité 9: Assurer des services de transport aérien au profit des partenaires de l'aide humanitaire et du développement

119. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) joue un rôle essentiel s'agissant de mener rapidement et en toute sécurité des interventions humanitaires à moindre coût en Éthiopie, notamment dans les régions inaccessibles. En donnant la priorité aux évacuations sanitaires ou aux évacuations pour raisons de sécurité, l'UNHAS complète plutôt qu'il ne concurrence le secteur commercial. Chaque fois que possible, il soutient l'économie locale en faisant appel à des compagnies aériennes et à des équipages éthiopiens. La région Somali reste prioritairement desservie par les vols de l'UNHAS, notamment pendant la saison des pluies, compte tenu de l'insuffisance de ses infrastructures, du nombre important de réfugiés et des grandes difficultés d'accès.

Activité 10: Fournir des services de gestion de l'information, de coordination, de renforcement des capacités et de logistique aux acteurs de l'aide humanitaire

120. En sa qualité de co-chef de file du module de la logistique aux côtés de la commission éthiopienne de gestion des risques de catastrophe, et en lien avec sa contribution à la coordination du module de la sécurité alimentaire au titre de l'activité 1, le PAM travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et la cellule de coordination intersectorielle afin de définir une approche logistique homogène qui aide le Gouvernement à coordonner la mise en œuvre du plan d'intervention humanitaire. Le PAM dispensera des services opérationnels de gestion et de coordination de l'information, une formation et un savoir-faire technique, et facilitera les services logistiques communs (transport routier et aérien, stockage) afin de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement locales, de donner aux intervenants nationaux les moyens d'agir et d'accroître l'impact des interventions des partenaires.

Partenariats

121. Dans le cadre des services qui lui sont délégués par le système humanitaire des Nations Unies, le PAM continuera de forger des partenariats avec les pouvoirs publics, les ONG et d'autres entités des Nations Unies.

Hypothèses

122. L'effet direct 5 du PSP repose sur les hypothèses que les services à la demande et les services communs gérés par le PAM seront toujours fortement sollicités par la communauté humanitaire, que le manque d'opérateurs aériens commerciaux fiables pour desservir les zones ciblées persistera, de sorte que l'accès aux zones ciblées dépendra toujours des vols de l'UNHAS, et que les financements nécessaires seront mobilisés.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

123. La prestation de services dépendra des besoins opérationnels. Les services de coordination logistique du PAM visent à permettre aux organisations nationales d'opérer une transition efficace vers des interventions humanitaires adaptées au contexte local. L'UNHAS confiera les liaisons qu'il assure à des transporteurs commerciaux dès qu'ils pourront répondre de manière fiable aux exigences de planification et aux normes de sécurité.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

124. Durant les cinq années couvertes par le présent PSP, le PAM entend venir en aide à 8,7 millions de personnes, dont un peu plus de 60 pour cent de femmes et de filles. Les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité face aux chocs naturels seront prioritaires, et les personnes vulnérables ciblées au titre de chaque activité du PSP.
125. Le PAM placera les personnes, en particulier celles qui risquent d'être laissées de côté, au cœur de la conception de ses programmes et de ses interventions. À cet effet, il s'attachera à comprendre, à évaluer et à atténuer les risques auxquels ces personnes font face et à s'attaquer aux facteurs de la vulnérabilité. Les interventions sont adaptées à des contextes et besoins spécifiques et menées en concertation avec les pouvoirs publics, les partenaires et les acteurs de la sécurité alimentaire afin de favoriser la complémentarité, la coordination et l'efficacité des programmes et des ressources.
126. Forts de leur plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage, le HCR et le PAM, en collaboration avec le Gouvernement, élaboreront des stratégies conjointes de ciblage et de hiérarchisation des priorités pour fournir aux réfugiés une assistance adaptée à leurs besoins, tout en les aidant à accéder à l'autosuffisance.

4.2 Transferts

127. Le PAM fournira une assistance en nature sous la forme de produits alimentaires, y compris des aliments enrichis, ainsi que des transferts de type monétaire, et élargira l'aide monétaire afin de stimuler le développement économique local et de favoriser l'inclusion financière. Les modalités de transfert seront choisies en tenant compte du rapport coût-efficacité, de la rapidité, des facteurs saisonniers, de l'accès, des conditions de marché et d'autres facteurs opérationnels comme l'accessibilité géographique, les capacités des prestataires de services, les contributions des donateurs et les priorités du Gouvernement. Les données ventilées par sexe, par âge et par handicap, les analyses contextuelles et les évaluations des risques serviront de base à des actions visant à répondre aux besoins particuliers des femmes, des hommes, des filles et des garçons, y compris des personnes handicapées.
128. Le PAM s'emploiera à améliorer la qualité nutritionnelle de l'assistance alimentaire générale afin de prévenir la malnutrition, tout en maintenant une certaine flexibilité pour modifier les modalités si les conditions l'exigent. Dans tous les cas où il sera efficace et possible de le faire, les solutions locales seront privilégiées pour garantir un bon rapport coût-efficacité, un apport nutritionnel suffisant et des investissements dans l'économie locale.

129. Les initiatives de transferts de type monétaire intègrent les bénéficiaires dans les systèmes financiers formels grâce à des transferts monétaires numériques et à des partenariats avec les prestataires de services financiers, renforçant ainsi la participation financière des personnes touchées par une crise, y compris les réfugiés. Ainsi, les bénéficiaires peuvent ouvrir et gérer des comptes bancaires ou des "portefeuilles mobiles", tout en ayant accès à des services tels que l'épargne, le crédit et l'assurance. Toutefois, il ressort d'une analyse des programmes de transferts de type monétaire que le ciblage des femmes au titre de l'assistance monétaire ne se traduit pas nécessairement par leur autonomisation si des activités complémentaires ne sont pas mises en place. Pour y remédier, il est prévu d'organiser des formations sur mesure à l'intention des femmes pour les initier aux questions financières et au numérique, ainsi qu'un dialogue au sein des communautés et des couples qui associera les hommes. Les partenariats avec les prestataires de services financiers seront également renforcés afin d'améliorer les mesures de protection et de mettre en place des solutions de distribution d'espèces adaptées aux besoins des femmes. En améliorant les connaissances financières et en favorisant l'autonomisation économique, le PAM fournit des outils indispensables à des moyens d'existence durables.
130. Au cours de la période couverte par le PSP, le recours à des transferts non assortis de conditions ira en diminuant au profit d'une action plus durable auprès des bénéficiaires visant à renforcer leur résilience, en particulier dans les communautés de réfugiés. Le système numérique de gestion de l'identité des bénéficiaires utilisé par le PAM facilite les solutions vers l'autosuffisance et permet de suivre la distribution de l'assistance aux ménages ciblés. L'efficacité des chaînes d'approvisionnement est essentielle pour assurer la livraison en temps voulu et en toute sécurité d'une assistance alimentaire suffisante. Face aux problèmes de transport, le PAM dispose d'une flotte de camions qui permet d'assurer en interne la livraison de vivres jusqu'aux points de distribution finale sur l'ensemble du territoire lorsque les transporteurs commerciaux ne sont pas disponibles ou ne veulent ni ne peuvent se rendre dans certaines régions. Les partenaires coopérants du PAM mettent en œuvre des activités conformes aux exigences minimales établies afin de garantir des distributions sûres, transparentes et inclusives aux bénéficiaires.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

131. À la suite de l'évaluation du PSP établi pour 2020-2025, le Bureau du PAM en Éthiopie a procédé à une adaptation structurelle fin 2024 afin que ses effectifs correspondent aux exigences des programmes menés au titre du PSP pour 2025-2030. Un nouveau directeur de pays a pris les rênes, apportant ainsi une certaine stabilité, et guidé l'élaboration du PSP ainsi que son harmonisation avec les priorités nationales et les plans et programmes des partenaires.
132. Le bureau de pays fait du bien-être de son personnel une priorité et s'attache à renforcer les capacités internes en la matière. Le comité chargé du bien-être du personnel pilote des initiatives visant à améliorer le bien-être et l'accompagnement au sein du bureau de pays.

4.4 Partenariats

133. Le PAM continuera d'œuvrer en collaboration et en partenariat avec les autorités aux niveaux fédéral, régional et local, en adaptant ses capacités et ses approches dans le pays de manière à soutenir les actions du Gouvernement et à favoriser l'obtention de résultats plus évolutifs, plus inclusifs et plus durables. Le PAM renforcera ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, des ONG, des universités, des instituts de recherche et des instituts scientifiques, le secteur privé, des organisations locales de la société civile et la communauté des donateurs, l'objectif étant de mettre en place des programmes coordonnés et efficaces.

134. Grâce à l'échange de connaissances, à la formation technique et aux ressources au titre des accords de partenariat sur le terrain, le PAM soutiendra et renforcera les efforts des acteurs locaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, en mobilisant davantage les communautés afin que les programmes reflètent leurs priorités et leurs besoins, s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et encouragent des solutions durables.
135. La collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome permettra d'élargir l'accès aux actifs, aux infrastructures et aux services financiers en milieu rural, en mettant à profit les filières pour créer des systèmes alimentaires résilients. Le PAM appuiera les initiatives d'aménagement des bassins versants et d'adaptation, coordonnant ses efforts avec ceux de la FAO, du PNUD et d'autres parties prenantes, tout en œuvrant aux côtés de l'UNICEF pour les questions de nutrition, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les partenariats avec l'OMS lui permettront de renforcer les interventions sanitaires, et sa collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuera à l'autonomisation des femmes.
136. Les partenariats avec le secteur privé viseront avant tout à optimiser les chaînes d'approvisionnement, la logistique, les services financiers, la production locale d'aliments nutritifs, notamment par l'enrichissement des aliments, et les mécanismes de transfert des risques tels que l'assurance contre les intempéries. Ces initiatives favoriseront l'innovation, donneront des moyens d'action aux entrepreneurs locaux et seront conformes à la feuille de route sur les systèmes alimentaires de l'Éthiopie ainsi qu'à ses objectifs de résilience.
137. Pour répondre aux besoins urgents en matière d'alimentation et de nutrition et mieux comprendre les problèmes rencontrés par les groupes de population vulnérables, le PAM collaborera avec les principales parties prenantes afin d'améliorer la qualité des données recueillies, qui serviront à la conception des programmes, à l'identification des risques et à la définition de valeurs de référence pour le suivi des progrès, permettant ainsi d'accroître l'efficacité des actions de sensibilisation et de démontrer toute l'utilité de l'assistance et des partenariats.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

138. Le PAM prend systématiquement en compte les questions de protection et de responsabilité à l'égard des personnes touchées dans toutes ses interventions afin que l'assistance soit fournie en toute sécurité et de manière appropriée, efficace et digne aux personnes et aux communautés les plus touchées par l'insécurité alimentaire. La mobilisation communautaire et les canaux de communication à double sens spécifiques au contexte consistent notamment en un solide mécanisme communautaire de remontée de l'information et d'intervention, la communication d'informations, la consultation des communautés et leur participation à la prise de décisions. Le suivi assuré par le PAM, en particulier le suivi par contact direct et le suivi post-distribution, et les enquêtes sur la sécurité alimentaire sont autant de canaux supplémentaires pour recueillir le point de vue des personnes touchées concernant l'efficacité et l'efficience des programmes, suivre les résultats obtenus et éclairer le PAM dans ses décisions opérationnelles tout au long de la période couverte par le PSP.
139. Le présent PSP est conforme aux règles institutionnelles en matière de suivi et au cadre de résultats du PAM, notamment aux prescriptions relatives à la couverture minimale et à la périodicité du suivi, ainsi qu'aux visites à effectuer régulièrement sur le marché pour détecter d'éventuels détournements des produits du PAM. La plupart des activités de suivi seront assurées par le PAM, mais des contrôleurs tiers seront engagés en cas de besoin.

140. Le PAM renforcera les capacités de suivi et d'évaluation des partenaires coopérants et des contrôleurs tiers en réalisant des évaluations ciblées des compétences et des capacités et en dispensant une formation technique. La mise en œuvre des programmes sera renforcée grâce aux informations fournies par les unités de suivi et d'évaluation du PAM, qui s'appuieront sur des activités et des rapports de suivi réguliers, ainsi que sur les échanges qu'auront ces unités et avec les unités du PAM chargées de la mise en œuvre des programmes et avec ses partenaires coopérants. Des outils numériques comme "Partner Connect" et "Impact Hub" aideront à recueillir les résultats du suivi et de l'évaluation, ce qui permettra d'agir en temps utile, d'améliorer la qualité des programmes et de garantir la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les données et les services feront l'objet de contrôles trimestriels d'assurance qualité, et un suivi communautaire offrira un aperçu de la qualité des données des programmes. En collaboration avec les partenaires coopérants, les contrôleurs tiers et d'autres parties prenantes comme le HCR, le PAM mettra en œuvre des activités de suivi conjointes qui renforceront la collaboration entre les parties prenantes et amèneront ces dernières à mieux rendre compte de leur action, tout en améliorant l'efficacité et la prise de décisions et en favorisant la transparence.
141. Le PAM fera en outre réaliser des évaluations indépendantes de son portefeuille d'opérations au cours de la période couverte par le PSP, notamment six évaluations thématiques décentralisées, un examen à mi-parcours en janvier 2028 et une évaluation du PSP en 2029, qui porteront sur l'alignement et le positionnement stratégique du bureau de pays et permettront de déceler les problèmes et les lacunes dans la mise en œuvre du PSP. Les évaluations décentralisées serviront à éclairer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, l'assistance aux réfugiés, l'alimentation scolaire, la résilience, la nutrition et le rapport coût-efficacité des modalités d'assistance.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

142. *Insuffisance des ressources.* Compte tenu de l'augmentation des besoins et de la baisse des contributions des donateurs, le PAM a élaboré un PSP fondé sur des données factuelles qui cible les personnes les plus vulnérables tout en renforçant les systèmes. Il permet d'adapter l'approche de planification du PAM fondée sur les besoins pour que le budget soit plus réaliste et en adéquation avec les capacités et les points forts du PAM, les tendances et perspectives en matière de ressources ainsi que les contraintes opérationnelles. Le PAM optimisera la mobilisation des ressources et diversifiera ses sources de financement en vue de renforcer son indépendance opérationnelle et dialoguera avec les donateurs pour les encourager à verser des contributions qui concordent avec le PSP, sans perdre de vue que les chocs de grande ampleur pourront nécessiter des révisions budgétaires. Le bureau de pays perfectionnera ses processus et systèmes de ciblage en fonction de la vulnérabilité et améliorera en permanence la qualité des programmes, les mesures destinées à donner des assurances et le suivi afin de garantir que l'aide limitée disponible parvient bien aux bénéficiaires prévus. Ensemble, ces efforts permettront de faire la preuve des résultats obtenus au niveau des effets directs, de gagner la confiance des donateurs et d'éclairer les décisions en matière de hiérarchisation des priorités.

Risques opérationnels

143. *Perturbation de la chaîne d'approvisionnement.* Pour répondre aux préoccupations concernant le détournement de l'aide et atténuer le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement, le PAM dispose d'une flotte de plus de 500 camions et a conclu des contrats avec de plus de 80 transporteurs en vue d'assurer des livraisons efficaces et rapides dans l'ensemble du pays. Les chefs de convoi affectés à cette tâche sont équipés de dispositifs de localisation GPS, ce qui permet au PAM, à ses partenaires et aux autres parties prenantes de suivre en temps réel les opérations de transport. Les partenaires utilisent quant à eux des systèmes de suivi des produits pour assurer la traçabilité des ressources depuis les centres de distribution jusqu'aux lieux de destination finale.
144. *Les conditions de sécurité précaires* en Éthiopie, qui sont liées au conflit, aux activités des groupes armés et à l'instabilité régionale, limitent l'accès, perturbent les opérations, bloquent l'aide humanitaire et multiplient les risques pour les bénéficiaires, les partenaires, les bureaux et les actifs, tout en faisant grimper les coûts opérationnels. Le PAM suit une solide stratégie de gestion des risques de sécurité et dispose de moyens spécifiques, conformes aux normes de sécurité du système des Nations Unies, qui comprennent la planification des interventions d'urgence, la cartographie des accès, l'évaluation des risques et la participation des parties prenantes de façon à sécuriser et à pérenniser les opérations humanitaires et à atténuer les risques encourus par les bénéficiaires dans le cadre de leurs interactions avec le PAM.

Risques fiduciaires

145. *Intégrité sur le lieu de travail.* Le PAM est déterminé à faire en sorte que tous ses lieux de travail soient exempts de tout abus, de conduites offensantes, de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination et à garantir aux employés qui dénoncent de bonne foi des manquements une protection contre d'éventuelles représailles.
146. *Devoir de protection.* Afin de maîtriser les risques liés à la sécurité et au bien-être du personnel, le PAM évalue en permanence le contexte opérationnel et adapte ses mesures de sûreté et de sécurité aux protocoles plus généraux de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le PAM maintient un flux continu d'informations sur les nouveaux risques et les dispositifs de soutien disponibles, y compris l'accès aux installations médicales. Les initiatives en faveur du bien-être du personnel et les plans de gestion des crises sont actualisés afin de renforcer la sécurité et le bien-être du personnel et d'assurer la continuité des opérations.
147. *Obligations déontologiques.* Grâce aux mesures visant à donner des assurances qu'il a prises en 2023, le PAM atténue le risque de fraude, de détournement de l'aide et de corruption en mettant en place des dispositifs de prévention, de détection et d'intervention qui renforcent la transparence et l'obligation de rendre compte. Ces dispositifs de protection consistent notamment en des contrôles internes rigoureux, une gestion stratégique des ressources humaines et la vérification des antécédents du personnel, des partenaires et des fournisseurs au regard des listes de sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies. Le contrôle exercé est renforcé par la neutralité des contrôleurs de terrain, dont les évaluations impartiales contribuent à garantir le respect de la transparence et de l'obligation de rendre. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information et d'intervention jouent un rôle essentiel en ce qu'ils permettent de détecter les risques et de répondre aux préoccupations des communautés. La mise en œuvre de ces mesures en concertation avec le Coordonnateur résident et les partenaires du système des Nations Unies, ainsi que la poursuite des procédures liées au devoir de vigilance au moyen d'évaluations, d'audits, de formations sur la mise en conformité et de la collaboration avec les autorités locales, garantissent en outre que l'assistance parvient bien aux bénéficiaires auxquels elle est destinée.

Risques financiers

148. *Dépréciation de la monnaie et inflation.* La dépréciation de la monnaie éthiopienne par rapport aux principales devises risque d'augmenter le coût des programmes et de réduire le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Le PAM suivra l'évolution de ces risques et mettra en œuvre des stratégies financières pour en atténuer les effets.

5.3 Garanties sociales et environnementales

149. Le PAM passe au crible ses opérations de développement et d'urgence afin de prévenir ou de limiter au maximum les éventuelles répercussions négatives sur les populations et l'environnement. La formation et la sensibilisation du personnel, des partenaires et des communautés touchées aux mesures de protection, ainsi que le renforcement des systèmes de signalement et d'orientation vers les services compétents contribuent à la prévention et à la maîtrise des risques, permettent au PAM de respecter ses engagements en matière de transparence et d'obligation de rendre compte et améliorent la mise en œuvre des programmes.
150. Le PAM prend des mesures pour renforcer la protection des bénéficiaires, entre autres en atténuant les risques susceptibles d'accroître les tensions au sein des communautés, en assurant la sécurité des sites, en détectant les détournements de ressources et en protégeant les bénéficiaires contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. La méthode de ciblage transparente et fondée sur la vulnérabilité reflète la volonté du PAM de prendre en compte les déséquilibres de pouvoir et de réduire les risques de perpétuation de l'exclusion.
151. Le présent PSP s'appuie sur le nouveau cadre institutionnel relatif à l'obligation de rendre compte des résultats, qui permet de suivre les programmes et les financements et d'adopter une approche des programmes axée sur les résultats et centrée sur l'humain.
152. Le PAM prend en compte la durabilité environnementale dans ses achats, ses installations et ses opérations, notamment en s'efforçant de promouvoir une utilisation efficace des ressources et le recyclage, comme en témoigne son engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone "We Reduce" dans le cadre de ses services de transport aérien.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

153. Le financement nécessaire à la mise en œuvre du présent PSP quinquennal s'élève à 3,3 milliards de dollars. Le PSP fait passer la qualité de l'assistance et l'obligation de rendre compte de l'action menée avant la quantité. Il procède de la prise en considération systématique des difficultés contextuelles et opérationnelles et traduit les tendances et perspectives en matière de ressources, une évaluation rigoureuse des besoins et une coordination renforcée avec les pouvoirs publics et les parties prenantes pour éviter les doubles emplois et favoriser les synergies.
154. L'effet direct 1 du PSP (interventions intégrées face à une crise) représente la plus grande part du portefeuille de programmes, signe de l'ampleur des difficultés auxquelles l'Éthiopie est confrontée depuis quelques années: conflits, aléas naturels et instabilité économique. Pendant toute la période couverte par le PSP, un léger changement d'orientation interviendra à mesure que les besoins humanitaires commenceront à diminuer, ce qui reflète l'engagement du PAM envers l'objectif intergénérationnel à long terme de renforcer la résilience en améliorant les capacités des ménages, des communautés, des institutions et des systèmes.

155. À partir d'analyses de la nutrition et de la sécurité alimentaire, le PAM procédera à un ciblage fondé sur la vulnérabilité et établira le profil des réfugiés pour hiérarchiser les priorités en matière d'assistance et définir des cadres de vulnérabilité permettant d'adapter les ressources à la gravité des besoins, et passer ainsi d'interventions générales à des activités plus spécialisées, ciblées, superposées et échelonnées.
156. Compte tenu de la disponibilité limitée de fonds, l'assistance alimentaire et nutritionnelle vitale ciblera les zones classées en phase 4 ou 5 dans l'analyse de l'économie des ménages et celles présentant le plus haut niveau de malnutrition aiguë. Les actions de prévention nutritionnelle viseront à renforcer les capacités institutionnelles et communautaires en matière de gestion durable de la nutrition. Les programmes en milieu scolaire se concentreront sur les régions touchées par un conflit, où ils serviront de filets de sécurité essentiels et favoriseront le développement du capital humain, sans pour autant cesser dans les régions bénéficiant d'un engagement continu des donateurs. L'aide aux petits producteurs et aux acteurs des filières sera principalement destinée aux régions les plus touchées par les chocs liés aux conditions météorologiques, telles que la région Somali et le Tigré, dans lesquelles les interventions sont susceptibles d'avoir un fort impact sur la résilience. Au titre de l'activité 7, le PAM s'attachera en priorité à renforcer les capacités de gestion des catastrophes aux niveaux institutionnel et communautaire, en mettant l'accent sur les zones à haut risque, les systèmes d'alerte rapide, la planification des mesures d'anticipation et les cadres nationaux qui font le lien entre les opérations de secours et les interventions en faveur de la résilience.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)								
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2025 (juillet-décembre)	2026	2027	2028	2029	2030 (janvier-juin)	Total
1	1	113 005 491	227 977 787	230 251 028	233 129 801	231 120 330	123 121 887	1 158 606 324
	2	68 406 751	138 728 055	131 205 803	122 923 237	113 370 664	54 321 919	628 956 428
	3	83 656 862	173 897 070	183 905 142	171 663 516	161 071 880	82 867 288	857 061 757
2	4	5 716 031	17 007 823	18 004 979	19 403 370	20 481 793	13 088 770	93 702 765
	5	20 612 381	48 702 806	55 194 606	55 723 950	51 035 563	26 305 168	257 574 474
3	6	18 719 515	24 520 279	29 942 766	31 785 002	28 419 314	25 111 795	158 498 671
4	7	3 821 544	4 553 158	3 152 496	2 536 480	4 036 334	2 195 552	20 295 564
5	8	20 873 710	30 691 642	30 703 588	30 767 965	30 877 390	15 355 444	159 269 739
	9	2 397 448	4 777 876	4 802 505	4 838 413	4 882 315	2 390 688	24 089 245
	10	3 226 283	2 012 097	1 314 891	478 318	385 861	29 848	7 447 298
Total		340 436 016	672 868 593	688 477 804	673 250 052	645 681 443	344 788 357	3 365 502 265

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

157. Pendant la période couverte par le PSP établi pour 2020-2025, les opérations du PAM en Éthiopie ont été principalement financées par des contributions préaffectées pour faire face aux crises causées par les épisodes de sécheresse successifs, le conflit du Tigré et les besoins humanitaires croissants. Les allégations de détournement de l'aide en 2023 ont perturbé les opérations et les activités de sensibilisation, ce qui a nécessité de redoubler d'efforts pour rétablir les partenariats et regagner la confiance des donateurs, et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte et la transparence. Ces difficultés, auxquelles s'ajoutent la baisse du financement de l'assistance humanitaire à l'échelle mondiale et l'évolution des priorités des donateurs, risquent de peser sur le financement dès le début de ce nouveau PSP.
158. Afin de pouvoir suivre l'orientation stratégique du PSP et mettre davantage l'accent sur des interventions de développement évolutives, en particulier dans les domaines du capital humain, des moyens d'existence évolutifs et de la protection sociale, le PAM devra disposer de financements souples et pluriannuels. Si le PAM est conscient de l'importance de maintenir de solides relations avec les donateurs existants, le PSP souligne la nécessité de diversifier les sources de financement en faisant appel à de nouveaux donateurs, dont les institutions financières internationales, le Gouvernement éthiopien, les pays du groupe BRICS et les partenaires du secteur privé. Le PAM recherchera en outre des modalités de financement novatrices et collaborera avec les pouvoirs publics pour promouvoir ensemble le financement de programmes phares. En mettant l'accent sur le renforcement des systèmes nationaux, le PSP crée des possibilités de coopération Sud-Sud. Le PAM s'efforcera d'aligner ses programmes sur ceux d'autres entités des Nations Unies et de trouver des complémentarités, en tirant parti des efforts conjoints de mobilisation des ressources et en mettant son savoir-faire au service des intérêts de partenaires stratégiques.

ANNEXE I**CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR L'ÉTHIOPIE (2025–2030)****Élimination de la faim****Cible 1: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes touchées par une crise souffrant le plus de l'insécurité alimentaire, y compris les réfugiés, qui vivent dans les zones ciblées d'Éthiopie ont un accès immédiat et équitable à une alimentation sûre, suffisante et nutritive, avant, pendant et après les chocs

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins urgents.

Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire.

Indicateurs d'effet direct

1.1.1 Score de consommation alimentaire

1.1.2 Score de consommation alimentaire – nutrition

1.1.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

1.1.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

1.1.5 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

1.1.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

1.1.7 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

1.1.8 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

1.1.9 Proportion des ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs les moins chers

1.1.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

- 1.1.13 Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)
- 1.1.14 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération
- 1.1.15 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité
- 1.1.16 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon
- 1.1.17 Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement
- 1.1.21 Évolution annuelle du taux de scolarisation
- 1.1.22 Taux de fréquentation scolaire
- 1.1.47 Taux de poursuite des études (par niveau)
- 1.1.51 Score de diversité alimentaire
- 1.1.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire sûre et adaptée sur le plan nutritionnel aux personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise, tout en les aidant à trouver les moyens d'accéder à l'autosuffisance

Produit 1.1: Les personnes touchées par une crise bénéficient équitablement de transferts de ressources à dimension nutritionnelle qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels (niveau 1)

Produit 1.1: Les personnes touchées par une crise bénéficient équitablement de transferts de ressources à dimension nutritionnelle qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels (niveau 1)

Produit 1.2: Les personnes touchées par une crise tirent parti de l'amélioration de la coordination multipartite et du renforcement des capacités nécessaires pour mener des interventions d'urgence en toute transparence, notamment par l'intermédiaire des systèmes nationaux de protection sociale (niveau 3)

Catégorie d'activités 1.2: Transfert de ressources non assorti de conditions

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Activité 2: Fournir une assistance nutritionnelle vitale aux personnes touchées par une crise

Produit 2.1: Les enfants de 6 à 59 mois touchés par une crise, ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, bénéficient de transferts de ressources suffisants et spécifiquement axés sur la nutrition, ainsi que d'activités de communication pertinentes visant à faire évoluer la société et les comportements en vue de prévenir et de traiter l'émaciation modérée (niveau 1)

Activité 3: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale ainsi que des repas scolaires aux réfugiés vivant dans des camps, tout en renforçant les capacités des institutions et des acteurs gouvernementaux aux niveaux local et national

Produit 3.1: Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire vivant dans des camps bénéficient de transferts de ressources à dimension nutritionnelle qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels, et ont un meilleur accès à des possibilités de subsistance (niveau 1)

Produit 3.2: Les enfants réfugiés reçoivent des repas scolaires sûrs et nutritifs et bénéficient de services complémentaires qui augmentent les taux de scolarisation et améliorent leurs résultats scolaires ainsi que leur état nutritionnel (niveau 1)

Produit 3.3: Les communautés de réfugiés tirent profit de l'augmentation des capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux et du renforcement de la coordination multisectorielle, ce qui permet d'améliorer la qualité des services fournis aux réfugiés et de favoriser la cohésion sociale avec les communautés d'accueil (niveau 3)

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle vivant dans les zones ciblées tirent parti du renforcement de leur capital humain, favorisé par une alimentation plus saine ainsi que par des systèmes de santé et d'éducation plus efficaces, ce qui leur permet de réaliser tout leur potentiel

Catégorie d'activités 1.4: Programme de traitement de la malnutrition

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Catégorie d'activités 1.2: Transfert de ressources non assorti de conditions

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels.

Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire.

Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire.

Indicateurs d'effet direct

1.2.1 Score de consommation alimentaire

1.2.2 Score de consommation alimentaire – nutrition

1.2.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

1.2.4 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

1.2.5 Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

1.2.7 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

1.2.8 Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

1.2.10 Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

1.2.11 Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

1.2.21 Évolution annuelle du taux de scolarisation

1.2.22 Taux de fréquentation scolaire

1.2.23 Taux d'achèvement des études

1.2.24 Pourcentage des écoliers qui, à la fin de deux années d'études primaires, se montrent capables de lire et de comprendre un texte du niveau de leur classe

1.2.42 Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

1.2.43 Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

1.2.47 Taux de poursuite des études (par niveau)

1.2.48 Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

1.2.49 Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

1.2.57 Pourcentage de femmes enceintes ou allaitantes qui souscrivent aux messages clés en matière de nutrition

- 1.2.63 Pourcentage d'enfants d'âge scolaire atteignant le score minimal de diversité alimentaire
- 1.2.87 Pourcentage d'articles de première nécessité auxquels les bénéficiaires peuvent accéder sur les marchés ciblés où le PAM intervient
- 1.2.88 Pourcentage d'augmentation du pouvoir d'achat des bénéficiaires recevant des bons du PAM
- 1.2.93 Pourcentage des enfants absents à l'école pour des problèmes de santé
- 1.2.97 Pourcentage de personnes ayant une alimentation saine et conforme aux recommandations

Activités et produits

Activité 4: Aider le Gouvernement et les acteurs nationaux et locaux à mettre en œuvre des approches multisectorielles ainsi qu'un ensemble cohérent d'interventions visant à promouvoir une alimentation saine et à prévenir et à prendre en charge la malnutrition

Produit 4.1: Les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes sous traitement antirétroviral ou traitement antituberculeux sous surveillance directe bénéficient d'un ensemble intégré d'interventions nutritionnelles visant à prévenir et à traiter toutes les formes de malnutrition, ainsi qu'à améliorer l'accès aux aliments frais et à en augmenter la consommation (niveau 1)

Produit 4.1: Les enfants âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes sous traitement antirétroviral ou traitement antituberculeux sous surveillance directe bénéficient d'un ensemble intégré d'interventions nutritionnelles visant à prévenir et à traiter toutes les formes de malnutrition, ainsi qu'à améliorer l'accès aux aliments frais et à en augmenter la consommation (niveau 1)

Produit 4.2: Les personnes et les communautés ciblées bénéficient d'une campagne de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, qui leur permet d'étoffer leurs connaissances et leurs pratiques en matière de nutrition et de santé, ce qui se traduit par une amélioration de l'alimentation, la prévention de la malnutrition et une augmentation de la demande d'aliments nutritifs diversifiés (niveau 2)

Produit 4.3: Le Gouvernement, le secteur privé et d'autres partenaires bénéficient d'interventions de renforcement des capacités, qui leur permettent de concevoir, de mettre en œuvre et de coordonner conjointement des programmes multisectoriels destinés à prévenir la malnutrition et à favoriser un système alimentaire encourageant la consommation d'aliments nutritifs (niveau 3)

Catégorie d'activités 1.3: Programme de prévention de la malnutrition

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Activité 5: Aider le Gouvernement et les communautés ciblées à fournir des aliments nutritifs d'origine locale aux écoliers, notamment dans le cadre du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale

Produit 5.1: Les écoliers issus de communautés vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire ont un accès équitable à des repas scolaires sûrs, nutritifs et composés de produits locaux, ainsi qu'à des programmes complémentaires en milieu scolaire qui améliorent leurs résultats scolaires et leur état nutritionnel (niveau 1)

Produit 5.2: Les communautés ciblées, y compris les petits exploitants agricoles, tirent profit des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, qui offrent un marché pour la production vivrière locale et une plateforme pour le partage des connaissances, tout en favorisant la diversification des moyens d'existence et de l'alimentation ainsi que la fourniture de repas scolaires sûrs et nutritifs (niveau 2)

Produit 5.3: Les capacités institutionnelles et les plateformes de coordination du Gouvernement sont renforcées à tous les niveaux, ce qui permet de mobiliser des ressources pour le programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale, de mettre en œuvre ce programme et d'en assurer le suivi de manière efficace, et en augmente la couverture et la qualité (niveau 3)

Cible 2: Élimination de la malnutrition

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les personnes en situation d'insécurité alimentaire vivant dans des zones à risque disposent de moyens d'existence renforcés et adoptent une alimentation plus saine, grâce à des systèmes alimentaires résilients qui leur permettent de résister à de multiples chocs et facteurs de perturbation

Hypothèses

Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation.

Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques.

Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles.

Catégorie d'activités 1.5: Programmes en milieu scolaire

Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Indicateurs d'effet direct

2.3.6 Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

2.3.25 Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

2.3.26 Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

2.3.29 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

2.3.35 Indice de capacité d'investissement

2.3.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

2.3.48 Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

2.3.49 Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

2.3.60 Proportion de communautés ciblées dans lesquelles la capacité à gérer les chocs et les risques climatiques s'est manifestement améliorée

2.3.68 Indice d'exposition aux chocs

2.3.83 Proportion de personnes participant à des activités rémunératrices à la suite de formations de développement des compétences

2.3.84 Score évaluant les capacités de résilience

2.3.87 Pourcentage d'articles de première nécessité auxquels les bénéficiaires peuvent accéder sur les marchés ciblés où le PAM intervient

Activités et produits

Activité 6: Fournir un ensemble intégré de mesures d'appui aux moyens d'existence, de mesures d'anticipation et de services aux communautés à risque, en particulier aux petits producteurs, aux autres acteurs des filières, aux femmes et aux jeunes

Produit 6.1: Les ménages en situation d'insécurité alimentaire ciblés, y compris les réfugiés, les femmes et les jeunes, tirent profit de l'inclusion financière, des activités de développement des compétences, des services de vulgarisation, des mesures d'anticipation, de la gestion des ressources naturelles, des technologies et des services d'information, qui permettent d'améliorer la prise de décisions, de diversifier la production, l'alimentation et les moyens d'existence, et de renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveau 1)

Produit 6.2: Les communautés ciblées, les petits producteurs et d'autres acteurs des filières, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient du renforcement des liens établis avec les marchés et du soutien apporté au développement des filières, notamment l'ajout de valeur, en vue d'améliorer la production, la collecte, le stockage, la transformation, la commercialisation et la consommation durables d'aliments variés, sûrs et nutritifs (niveau 2)

Produit 6.2: Les communautés ciblées, les petits producteurs et d'autres acteurs des filières, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient du renforcement des liens établis avec les marchés et du soutien apporté au développement des filières, notamment l'ajout de valeur, en vue d'améliorer la production, la collecte, le stockage, la transformation, la commercialisation et la consommation durables d'aliments variés, sûrs et nutritifs (niveau 2)

Produit 6.3: Les acteurs des filières tirent profit de chaînes d'approvisionnement inclusives et favorables aux petits producteurs, du renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que de l'augmentation des capacités des pouvoirs publics et de l'amélioration des cadres juridiques pour la fourniture de biens et de services qui favorisent la disponibilité et la consommation d'aliments variés, sûrs et nutritifs, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles (niveau 3)

Catégorie d'activités 1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants

Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation

Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation

Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques

Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles

Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les institutions gouvernementales et les parties prenantes disposent de capacités renforcées dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la gestion des risques, de la protection sociale et des systèmes alimentaires, ce qui facilite la mise en œuvre d'interventions efficaces en cas de choc

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes.

Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées.

Indicateurs d'effet direct

5.4.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.39 Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.44 Nombre de personnes (bénéficiaires indirects du PAM) couvertes par les systèmes ou des programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a fourni un appui technique

5.4.62 Proportion de paramètres de l'indicateur relatif à la capacité de préparation aux situations d'urgence pour lesquels une amélioration a été obtenue

5.4.69 Proportion de parties prenantes nationales contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont fait état d'une amélioration du consensus, des coalitions ou des réseaux après avoir bénéficié de l'appui apporté par le PAM sur le plan du renforcement des capacités

5.4.70 Montant du budget consacré annuellement par le gouvernement hôte aux programmes et systèmes pris en main par les instances nationales qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, à l'issue de la fourniture par le PAM d'un appui en matière de renforcement des capacités

5.4.72 Nombre de plans de gestion, de processus et de plateformes contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.73 Proportion de la population remplissant les conditions requises qui, avec un appui fourni par le PAM sous la forme d'un renforcement des capacités, participe aux programmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

5.4.74 Nombre de politiques et d'instruments législatifs contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été élaborés ou adaptés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

- 5.4.75 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD qui ont bénéficié de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 5.4.76 Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés par les parties prenantes nationales grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 5.4.77 Nombre de réunions de coordination contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été animées par une entité nationale avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 5.4.78 Montant du budget consacré annuellement par le gouvernement hôte aux programmes et systèmes pris en main par les instances nationales qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, à l'issue de la fourniture par le PAM d'un appui en matière de renforcement des capacités
- 5.4.79 Nombre de conceptions de programme, de processus et de plateformes améliorés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre à grande échelle par des organisations nationales à la suite de l'appui apporté par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 5.4.80 Proportion des personnes ayant participé à des activités de formation, d'accompagnement personnalisé ou de mentorat, qui ont fait état d'une amélioration des connaissances ou des compétences utiles pour contribuer à l'élimination de la faim ou à la réalisation d'autres ODD
- 5.4.81 Nombre de procédures opératoires améliorées contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mises en œuvre à grande échelle par des parties prenantes nationales à la suite de l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités
- 5.4.85 Stratégie de transition pour les programmes ou d'autres composantes de système contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre intégralement par des parties prenantes nationales et le PAM
- 5.4.86 Nombre de programmes de protection sociale nouveaux ou adaptés dans lesquels le VIH/la tuberculose ont été pris en compte grâce à l'appui fourni par le PAM

Activités et produits

Activité 7: Doter les institutions publiques aux niveaux national et infranational, les entités du secteur privé et les autres parties prenantes de capacités renforcées, et leur fournir une assistance technique et un soutien pour anticiper les chocs naturels ou causés par l'être humain, s'y préparer, y faire face et s'en relever

Produit 7.1: Les institutions et les parties prenantes gouvernementales tirent profit des interventions de renforcement des capacités, de l'amélioration des systèmes numériques d'alerte rapide multirisques et multisectoriels, des mesures d'anticipation et du meilleur financement des risques, ce qui permet de mener plus efficacement et en temps utile des interventions de réduction des risques et de préparation aux situations d'urgence (niveau 3)

Catégorie d'activités 1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit 7.2: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire, y compris celles touchées par un choc et, en particulier, les femmes et les enfants, bénéficient du renforcement des politiques de protection sociale, des mécanismes de ciblage et d'assurance, des systèmes de fourniture de l'assistance et des programmes à dimension nutritionnelle qui tiennent compte des enjeux climatiques et des conflits (niveau 3)

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Cible 16: Partenariats mondiaux

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en Éthiopie ont accès à des services qui leur permettent de mieux porter assistance aux communautés à risque et touchées par une crise et de subvenir plus efficacement à leurs besoins tout au long de l'année

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services.

Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées.

Indicateurs d'effet direct

8.5.46 Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

Activité 8: Fournir au Gouvernement et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement des services à la demande de gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'ingénierie et de gestion administrative

Catégorie d'activités 2.4: Services à la demande

Produit 8.1: Le Gouvernement et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services fiables et d'un savoir-faire qui permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'optimiser l'utilisation des ressources (niveau 3)

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

Activité 9: Assurer des services de transport aérien au profit des partenaires de l'aide humanitaire et du développement

Produit 9.1: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services de transport aérien efficaces et efficients, notamment de la coordination avec les opérations menées dans les pays voisins et de l'appui technique apporté à ces opérations, ce qui permet d'assurer l'exécution des programmes dans les délais prévus (niveau 3)

Activité 10: Fournir des services de gestion de l'information, de coordination, de renforcement des capacités et de logistique aux acteurs de l'aide humanitaire

Produit 10.1: La communauté humanitaire tire avantage de l'efficacité et de l'efficience accrues des interventions logistiques menées dans les situations d'urgence, qui permettent d'assurer la livraison en temps utile d'une assistance vitale et d'optimiser les ressources (niveau 3)

Catégorie d'activités 2.3: Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

Catégorie d'activités 2.1: Module de la logistique

Produit standard 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services

Élimination de la faim

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Autonomisation des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.1.6: Score évaluant le respect par les bureaux de pays des normes relatives à la détermination et à la consignation des risques issus de l'analyse et de la prise en compte des conflits et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Autonomisation des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (<i>toutes les années</i>)*										
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1	1.1	1**	Filles	190 215	240 500	243 739	246 754	243 458	221 538	246 754
			Garçons	186 906	236 317	239 499	242 461	239 223	217 684	242 461
			Femmes	230 091	290 917	294 835	298 482	294 495	267 979	298 482
			Hommes	241 205	304 970	309 077	312 900	308 720	280 924	312 900
			Total	848 417	1 072 704	1 087 150	1 100 596	1 085 895	988 125	1 100 596
	2.1	2	Filles	225 216	450 432	379 032	338 232	297 483	134 653	1 825 048
			Garçons	216 384	432 768	364 168	324 968	285 817	129 372	1 753 477
			Femmes	312 700	625 400	531 100	475 500	416 900	191 975	2 553 575
			Hommes	0	0	0	0	0	0	0
			Total	754 300	1 508 600	1 274 300	1 138 700	1 000 200	456 000	6 132 100
	3.1	3	Filles	179 360	183 844	190 570	172 634	156 940	156 940	190 570
			Garçons	176 240	180 646	187 255	169 631	154 210	154 210	187 255
			Femmes	216 960	222 384	230 520	208 824	189 840	189 840	230 520
			Hommes	227 440	233 126	241 655	218 911	199 010	199 010	241 655
			Total	800 000	820 000	850 000	770 000	700 000	700 000	850 000

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (toutes les années)*										
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
2	4.1	4	Filles	9 744	23 430	25 774	28 351	31 186	34 304	152 789
			Garçons	9 456	22 738	25 012	27 513	30 264	33 290	148 273
			Femmes	4 800	11 542	12 696	13 966	15 363	16 899	75 265
			Hommes	0	0	0	0	0	0	0
			Total	24 000	57 710	63 482	69 829	76 813	84 493	376 327
	5.1	5	Filles	351 565	404 387	453 289	453 289	375 092	354 767	555 330
			Garçons	365 915	420 893	471 791	471 791	390 401	369 248	577 997
			Femmes	0	0	0	0	0	0	0
			Hommes	0	0	0	0	0	0	0
			Total	717 480	825 280	925 080	925 080	765 493	724 015	1 133 327
3	6.1	6	Filles	21 480	40 096	71 600	100 240	121 720	143 200	143 200
			Garçons	21 106	39 399	70 355	98 496	119 603	140 709	140 709
			Femmes	25 983	48 502	86 610	121 254	147 237	173 220	173 220
			Hommes	27 238	50 844	90 793	127 111	154 349	181 587	181 587
			Total	95 807	178 840	319 358	447 101	542 909	638 716	638 716
Total (hors chevauchement)				3 051 429	4 085 984	4 200 795	4 166 631	3 921 260	3 477 349	8 698 041

* Le nombre de bénéficiaires, par sexe et par âge, est basé sur les projections établies par l'agence centrale de la statistique à partir des données de recensement, qui ont été recoupées avec les données des recensements nationaux des 17 dernières années.

** Environ 20 à 30 pour cent des bénéficiaires de l'assistance alimentaire générale au titre de l'activité 1 pourront également bénéficier de l'assistance nutritionnelle au titre de l'activité 2. En pareil cas, ils ne seront comptabilisés qu'une seule fois pour éviter les doubles comptages.

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ											
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays										
	Activité 1		Activité 2		Activité 3						
Type de bénéficiaires	Assistance alimentaire générale	Mécanisme d'intervention rapide	Enfants de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Assistance alimentaire générale	Assistance alimentaire générale: nouveaux arrivants	Traitement de la malnutrition aiguë modérée: enfants de 6 à 59 mois	Traitement de la malnutrition aiguë modérée: filles et femmes enceintes ou allaitantes	Prévention de la malnutrition aiguë modérée: enfants de 6 à 59 mois	Prévention de la malnutrition aiguë modérée: filles et femmes enceintes ou allaitantes	Repas scolaires
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires
Céréales	500	500			167	283					
Légumes secs	50	50			33	50					
Huile	15	15			15	15					8
Sel					5	5					3
Sucre											
Super Cereal	200	200			33,3	33,5					120
Super Cereal Plus				250				200	200	200	
Aliments composés (Plumpy'Sup)											
Suppléments nutritionnels prêts à consommer			100				100				

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ											
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays										
	Activité 1		Activité 2		Activité 3						
Type de bénéficiaires	Assistance alimentaire générale	Mécanisme d'intervention rapide	Enfants de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Assistance alimentaire générale	Assistance alimentaire générale: nouveaux arrivants	Traitement de la malnutrition aiguë modérée: enfants de 6 à 59 mois	Traitement de la malnutrition aiguë modérée: filles et femmes enceintes ou allaitantes	Prévention de la malnutrition aiguë modérée: enfants de 6 à 59 mois	Prévention de la malnutrition aiguë modérée: filles et femmes enceintes ou allaitantes	Repas scolaires
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires
Biscuits à haute teneur énergétique											
Total kcal/jour	2 000	2 000	510	1 000	833	1 284	510	800	760	760	528
% de kcal d'origine protéique	13,8	13,8	8,6	16,0	13,0	13,8	8,6	16	14,7	14,7	12,7
Transferts de type monétaires (<i>dollars/personne/jour</i>)	0,8		0,9	1,1	0,2						
Nombre de jours d'alimentation par an	360	90	360	360	360	360	360	360	360	360	220

Note: Des aliments nutritionnels spécialisés sont fournis aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes (23 pour cent des bénéficiaires de l'activité 1 et 33 pour cent de l'activité 3) pour combler leurs carences en micronutriments. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des kilocalories par jour.

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ				
	Effet direct 2 du plan stratégique de pays			Effet direct 3 du plan stratégique de pays
	Activité 4		Activité 5	Activité 6
Groupe de bénéficiaires	Alimentation scolaire d'urgence	Alimentation scolaire utilisant la production locale	Bons à échanger contre des produits frais	
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Céréales		48		
Légumes secs		14		
Huile	8	10		
Sel	3	3		
Sucre				
Super Cereal	120	72		
Super Cereal Plus				
Aliments composés (Plumpy'Sup)				
Suppléments nutritionnels prêts à consommer				
Biscuits à haute teneur énergétique				
Total kcal/jour	528	584		
% de kcal d'origine protéique	12,7	11,4		
Transferts de type monétaires (<i>dollars/personne/jour</i>)			0,4	22
Nombre de jours d'alimentation par an	176	176	360	3

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	856 482	309 554 355
Légumes secs	109 298	87 254 174
Huile et matières grasses	42 872	61 367 657
Aliments composés et mélanges	243 170	431 442 387
Autres	7 816	2 902 540
Total (produits alimentaires)	1 259 637	892 521 113
Transferts de type monétaire		593 181 578
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	1 259 637	1 485 702 691

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)						
	Cible 2.1/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2.1/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 2.2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 17.9/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 17.16/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	
Domaine d'action privilegié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	2 110 870 013	273 128 054	123 442 811	14 418 693	173 212 845	2 695 072 416
Mise en œuvre	257 700 485	41 448 796	18 528 694	3 761 786	6 960 365	328 400 126
Coûts d'appui directs ajustés	114 645 004	15 260 934	6 853 538	876 389	8 708 305	146 344 169
Total partiel	2 483 215 502	329 837 783	148 825 043	19 056 868	188 881 516	3 169 816 711
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	161 409 008	21 439 456	9 673 628	1 238 696	1 924 766	195 685 553
Total	2 644 624 509	351 277 239	158 498 671	20 295 564	190 806 281	3 365 502 265

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PFSAP	programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance